

# DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Projet de défrichement en vue de l'aménagement d'un lotissement

---

Catégorie concernée : 47 a)



Département de la Gironde (33)

Maître d'ouvrage : ACE PROMOTION

Commune : LEGE-CAP-FERRET

---

Projet de lotissement « Le bosquet des  
templiers »

---

Mars 2020



**EnVolis**  
Ingénierie - Environnement

# SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>CERFA N°14752*01 : INFORMATIONS RELATIVES AU MAÎTRE D'OUVRAGE.....</b>	<b>3</b>
<b>B.</b>	<b>CERFA N°14734*01 : DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT.....</b>	<b>4</b>
<b>C.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>5</b>
<i>I.</i>	<i>PLAN DE SITUATION.....</i>	<i>6</i>
<i>II.</i>	<i>PLAN CADASTRAL.....</i>	<i>7</i>
<i>III.</i>	<i>PLAN DE COMPOSITION DU PROJET.....</i>	<i>8</i>
<i>IV.</i>	<i>PLAN DES ABORDS DU PROJET.....</i>	<i>9</i>
<i>V.</i>	<i>PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE.....</i>	<i>10</i>
<i>VI.</i>	<i>EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU (en cours d'élaboration).....</i>	<i>11</i>
<i>VII.</i>	<i>COMPTE-RENDU DE TERRAIN.....</i>	<i>12</i>
<i>VIII.</i>	<i>PRÉ-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....</i>	<i>13</i>

**A. CERFA N°14752\*01 :  
INFORMATIONS RELATIVES AU  
MAÎTRE D'OUVRAGE**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale ACE PROMOTIONS

Adresse du siège social

Numéro

137

Extension

Nom de la voie

Boulevard de la République

Code postal

3 3 5 1 0

Localité

ANDERNOS-LES-BAINS

Pays

FRANCE

Tél

Fax

Courriel

jc.barthe@orange.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

ESCARRET

Prénom

Gilles

Qualité

Géomètre-Expert Foncier

Tél

06 25 16 57 23

Fax

Courriel

gilles@sanchezgeometre.com

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

**B. CERFA N°14734\*01 : DEMANDE  
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS  
PRÉALABLE À LA RÉALISATION  
D'UNE ÉTUDE D'IMPACT**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/04/2020

Dossier complet le :

21/08/2020

N° d'enregistrement :

2020-9669

### 1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation de treize lots, sur une assiette foncière de 11 495 m<sup>2</sup> au sein de la commune de LEGE-CAP-FERRET (33).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ACE PROMOTIONS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean BARTHE, Président de la société

RCS / SIRET

4 0 4 7 5 1 4 9 7 0 0 0 2 9

Forme juridique

SARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle cadastrée n°393 de la section AB et de la parcelle 218 de la section AD, pour l'implantation de treize lots à vocation d'habitation, faisant l'objet d'un permis d'aménager. Les lots occupent des surfaces allant de 626 à 846 m<sup>2</sup> et prennent place sur la commune de LEGE-CAP-FERRET (33). L'opération prévoit la création d'une voirie interne au lotissement connectée à l'Avenue du docteur Henri Templier. Un espace vert de 344 m<sup>2</sup> est également prévu près de l'aire de retournement et de la voirie.

L'emprise cadastrale du projet est de 11 495 m<sup>2</sup> et la surface de plancher et d'environ 4 050 m<sup>2</sup>.

## 4.2 Objectifs du projet

L'opération d'aménagement de 13 lots vient étoffer l'offre de logement sur la commune de LEGE-CAP-FERRET. Cet aménagement vient se placer en continuité d'un tissu urbain bien établi et permet ainsi de densifier la matrice urbaine existante, dans un souci d'économie de l'espace. Ce secteur est situé en zone UD du PLU, c'est-à-dire une zone résidentielle de la commune, peu dense, regroupant essentiellement des lotissements et quartiers à dominante pavillonnaire. Le projet est donc en adéquation avec le zonage du PLU.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux présents au niveau des futurs lots
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : mise en place des espaces verts, clôtures, etc.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux pluviales des parties communes seront infiltrées via l'installation d'une chaussée à structure réservoir (un dispositif de surverse est prévu vers les fossés attenants au projet en cas d'épisodes pluvieux exceptionnels)

Le système de gestion des eaux pluviales sera conforme aux dispositions du SIBA, gestionnaire à terme du réseau. Les eaux pluviales de la voirie seront donc stockées sous la chaussée et infiltrées.

Les eaux usées seront traitées via le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Loi sur l'eau (Déclaration)
- Permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	11 495 m <sup>2</sup>
Surfaces des lots	de 626 à 846 m <sup>2</sup> par lot
Surface lotie	10 108 m <sup>2</sup>
Surface de voirie (cheminements, chaussée et parking)	1 043 m <sup>2</sup>
Surface en espace vert commun	344 m <sup>2</sup>
Surface à défricher	11 495 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Parcelle n°393 section AB et parcelle n°218 section 218  
Avenue du docteur Henri Templier  
33 970 LEGE-CAP-FERRET

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 1° 0 8 ' 3 9 " O Lat. 4 4 ° 4 8 ' 0 2 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF 2 la plus proche "Marais et étangs d'arrière dune du littoral girondin" se trouve à près de 1,1 km du site de projet à l'Ouest. Les ZNIEFF 1 la plus proche "Marais de la Lede des Agacats" se trouve à près de 2,4 km au Sud-Ouest du terrain de projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LEGE-CAP-FERRET est une commune littorale, toutefois le projet s'inscrit : -en continuité avec la matrice urbaine existante; -en dehors des bandes littorales, d'espaces naturels remarquables et espaces proches du rivage; - en dehors des risques littoraux notamment ceux liés à la submersion; Le projet est donc en accord avec la Loi littoral et également avec le SMVM.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le département de la Gironde est concerné par un PPBE (Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement) dont la dernière version a été approuvée le 17 novembre 2015 par arrêté préfectoral. La commune de LEGE-CAP-FERRET n'est pas traversée par une infrastructure de transport concernée par ce PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne situe pas au sein d'aucune zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE. De plus, les investigations de terrain n'ont pas mis en évidence de zones humides dans l'emprise même du projet (cf. résultats du diagnostic zones humides en annexe).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de LEGE-CAP-FERRET est couverte par un PPRN : Plan de prévention du Risque de Submersion Marine du Bassin d'Arcachon en cours d'élaboration et prescrit par arrêté préfectoral le 10 novembre 2010. LEGE-CAP-FERRET est également couvert par un PPRL : Plan de Prévention des Risques Littoraux, approuvé le 31 décembre 2001. La commune est également soumise à un TRI (Territoire à Risque important d'Inondation). Le projet est inscrit en dehors des zonages soumis à ces risques.  La commune de LEGE-CAP-FERRET n'est pas couverte par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL n'est présent dans un rayon de 500 m autour du projet. Aucun site BASIAS n'est présent dans un rayon de 500 m autour du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230).  Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ne se trouve dans un rayon de 3 km autour du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZSC : "Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin" (FR7200681) distante de près de 1,1 km à l'Ouest et "Bassin d'Arcachon et Cap Ferret" (FR7200679) à près de 2,3 km au Sud. - ZPS : "Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin" (FR7212018) à près de 2,3 km au Sud. (Cf. pré-diagnostic écologique : Localisation des sites Natura 2000)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ne se trouve dans un rayon de 3 km autour du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de viabilisation seront réalisés en période de basses eaux. Toutefois, le niveau de nappe superficielle étant proche du niveau du terrain naturel, un rabattement de nappe temporaire sera peut être nécessaire et aura lieu au moment de l'enfouissement des réseaux (EU, EP, téléphone, etc.). Cette problématique sera étudié au sein du dossier de déclaration Loi sur l'Eau auquel est soumis le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, la zone boisée reste de petite taille et est proche de la matrice urbaine. Les inventaires menés par ENVOLIS (cf. annexe) ont mis en exergue sur site des habitats, une faune et une flore commune à l'échelle locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches. Aucun impact direct n'est donc à mentionner. Les eaux pluviales seront infiltrées et au vu de la distance impliquée et du phénomène de dilution au sein du réseau hydrographique qui lie le projet et les sites remarquables, les pollutions indirectes sont également à exclure des incidences envisageables.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont à exclure, au même titre que celles qui concernent les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation des lots entraînera la consommation d'espaces naturels et forestier à savoir un boisement interne à la matrice urbaine.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations par remontée de nappe : Sensibilité très élevée - Retrait-gonflement des argiles : Absence d'aléa - Séisme : Très faible - Feu de forêt : Commune concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minimale du trafic. En effet, les lots comprennent un total de 13 logements. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 52 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation sur la l'avenue du docteur Henri Templier, voie de transport majeure la plus proche du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours.</p> <p>De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera par via le réseau d'assainissement collectif communal. Les eaux usées de la commune sont prises en charge par la STEP de Biganos (135 000 EH). D'après les dernières données (2016), la station ne fonctionne qu'entre 25 et 67% de ses capacités (en fonction des paramètres concernés : VOL, DBO5 ou DCO). La charge supplémentaire apportée par le projet, minime au regard des capacités de la STEP, ne remettra pas en cause le bon fonctionnement épuratoire actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement des espaces boisés ne modifiera que faiblement la vision paysagère du site étant donné le caractère déjà urbain du secteur. Aucune incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation de secteur d'habitations.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

L'ensemble des mesures correctives est présent dans le compte-rendu de terrain, en annexe.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et les espèces et habitats recensés sur site sont communs. Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 les plus proches ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par infiltration, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Par ailleurs, le site projet est en continuité avec un tissu résidentiel déjà bien implanté, et son aménagement n'altérera pas les continuités écologiques. Les mesures correctives prévues permettront également de réduire l'impact environnemental du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet (4) - Carte des habitats naturels et anthropiques (5) - Compte-rendu de terrain (5) - Extrait du PLU (4) - Pré-diagnostic écologique (intégrant les cartographies des sites natura 2000, ZNIEFF et autres milieux naturels remarquables) (5 et 6)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

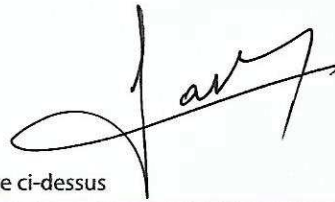
Eysines

le,

2 / 04 / 2022

Signature

J.P. BARTHE



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



## C. ANNEXES

---

## **I. PLAN DE SITUATION**

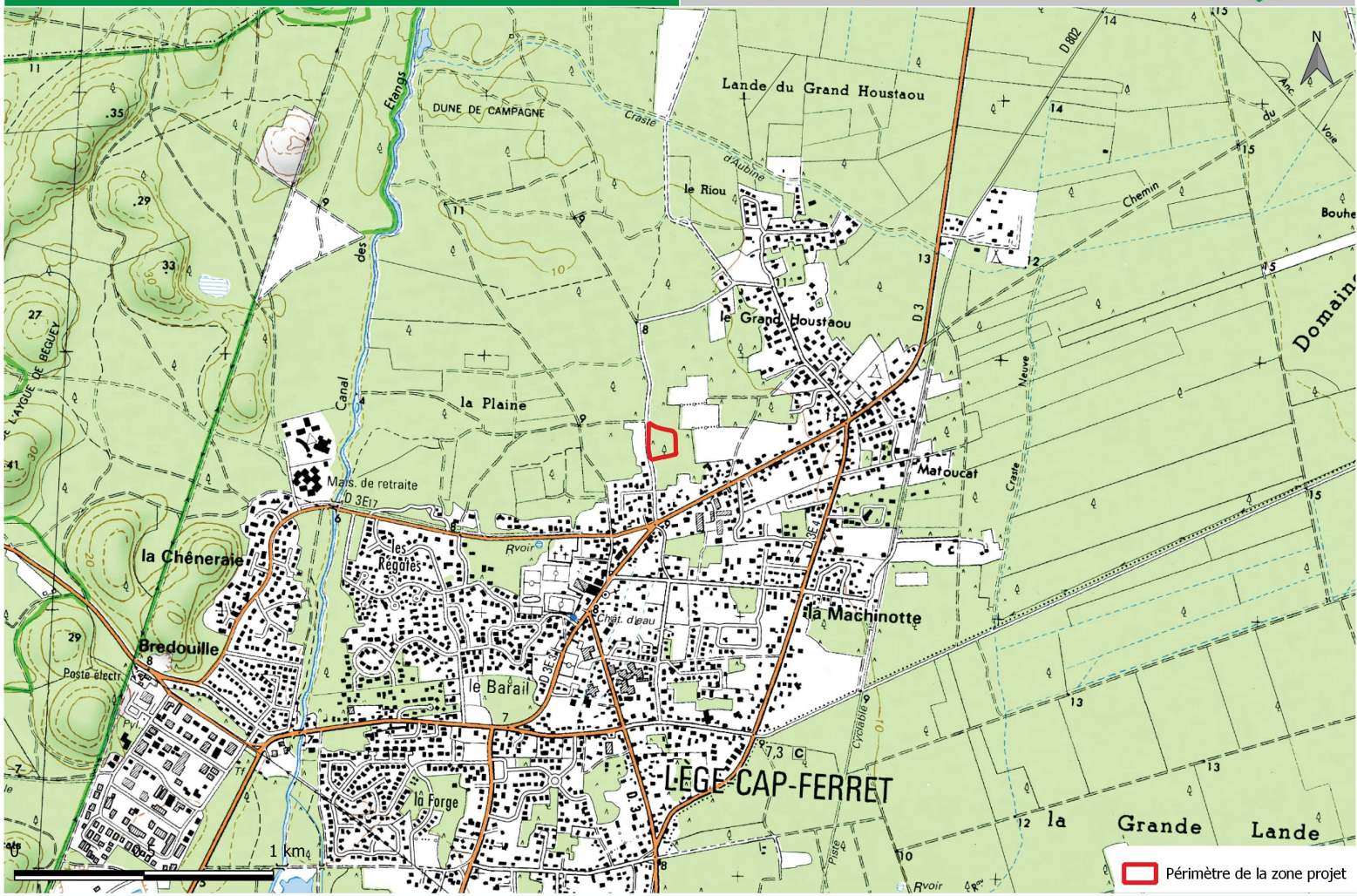
---

## Situation géographique

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 19/02/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



---

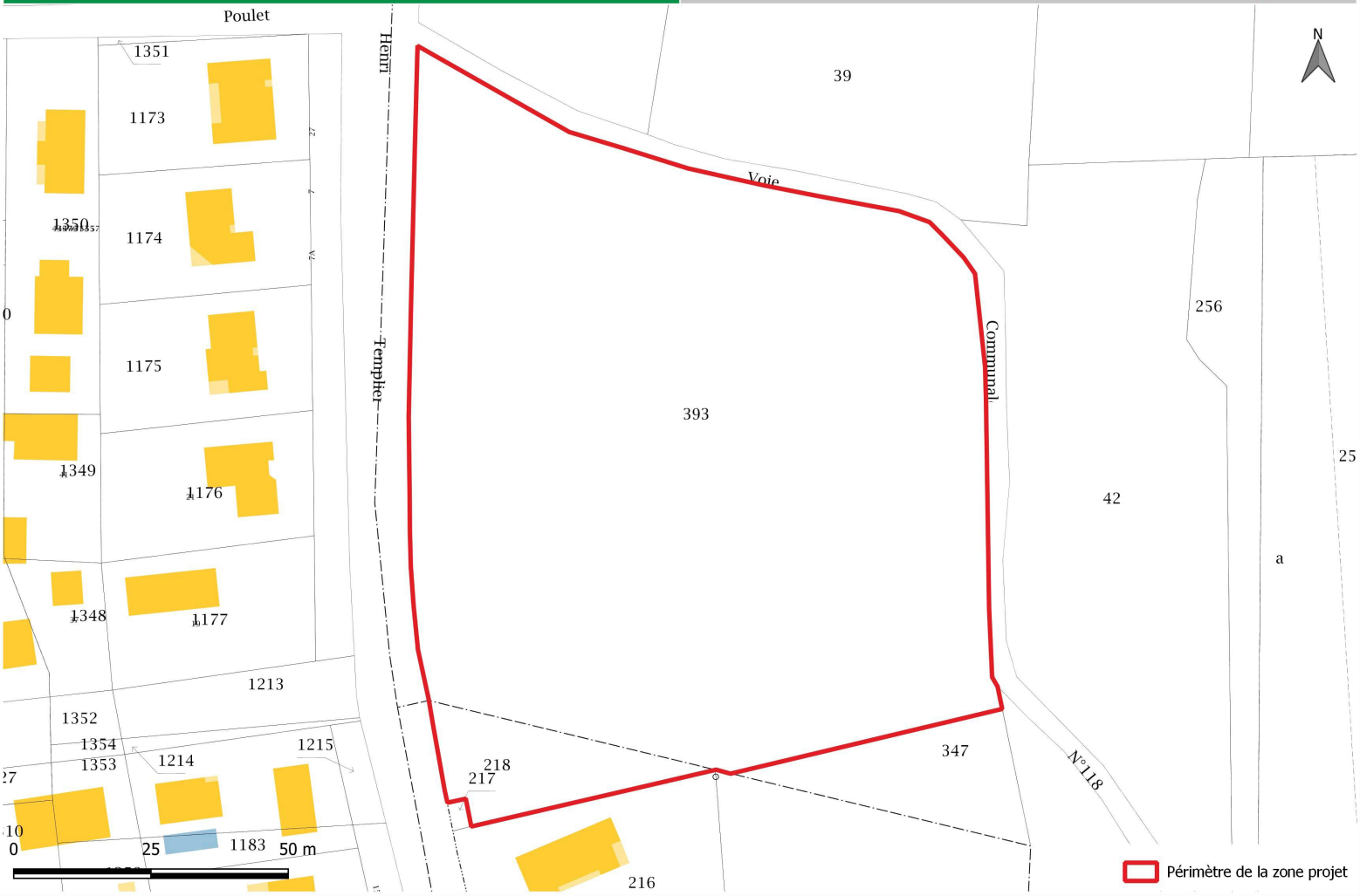
## **II. PLAN CADASTRAL**

---

# Situation cadastrale

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 19/02/2020



Périmètre de la zone projet

---

### **III. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET**

---

Commune de LEGE - CAP FERRET  
Terrain sis Avenue du Docteur Henri Tempplier

PA 4

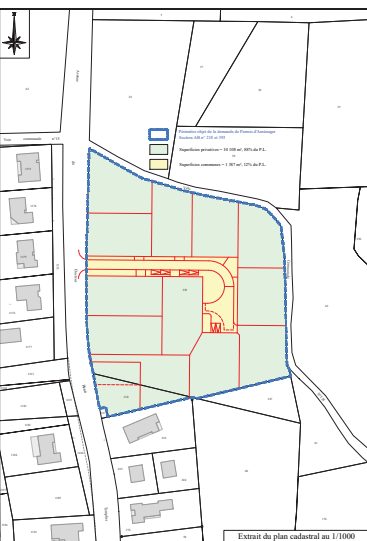
Permis d'aménager

" Le Bosquet des Templiers "

PLAN DE COMPOSITION

ACTE Promotions  
137 Boulevard de la République 33510 ANDERNOS-LES-BAINS  
Téléphone : 05 56 42 22 78 contact@acte-promotions.com  
http://www.acte-promotions.com  
Date : 18/12/2020

GEOMETRE-EXPERT ET MAITRE D'OEUVRE  
Délivré par M. Sébastien SANCHEZ  
25 Chemin d'Épaves - B.P. 40609 - 33625 LA BRÈDE - Tél. 05 57 97 91 95 - Fax. 05 57 97 91 96  
134 Rue de St November Place de Maréchal - 33110 ANDERNOS - Tél. 05 56 24 11 40  
Métier : cartographie, géométrie, topographie, etc. Site web : www.sanchez-geometrie.com



NOTES : Plan d'urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 18/12/2020. Le terrain est affecté à la construction de logements sociaux.



---

## **IV. PLAN DES ABORDS DU PROJET**

---

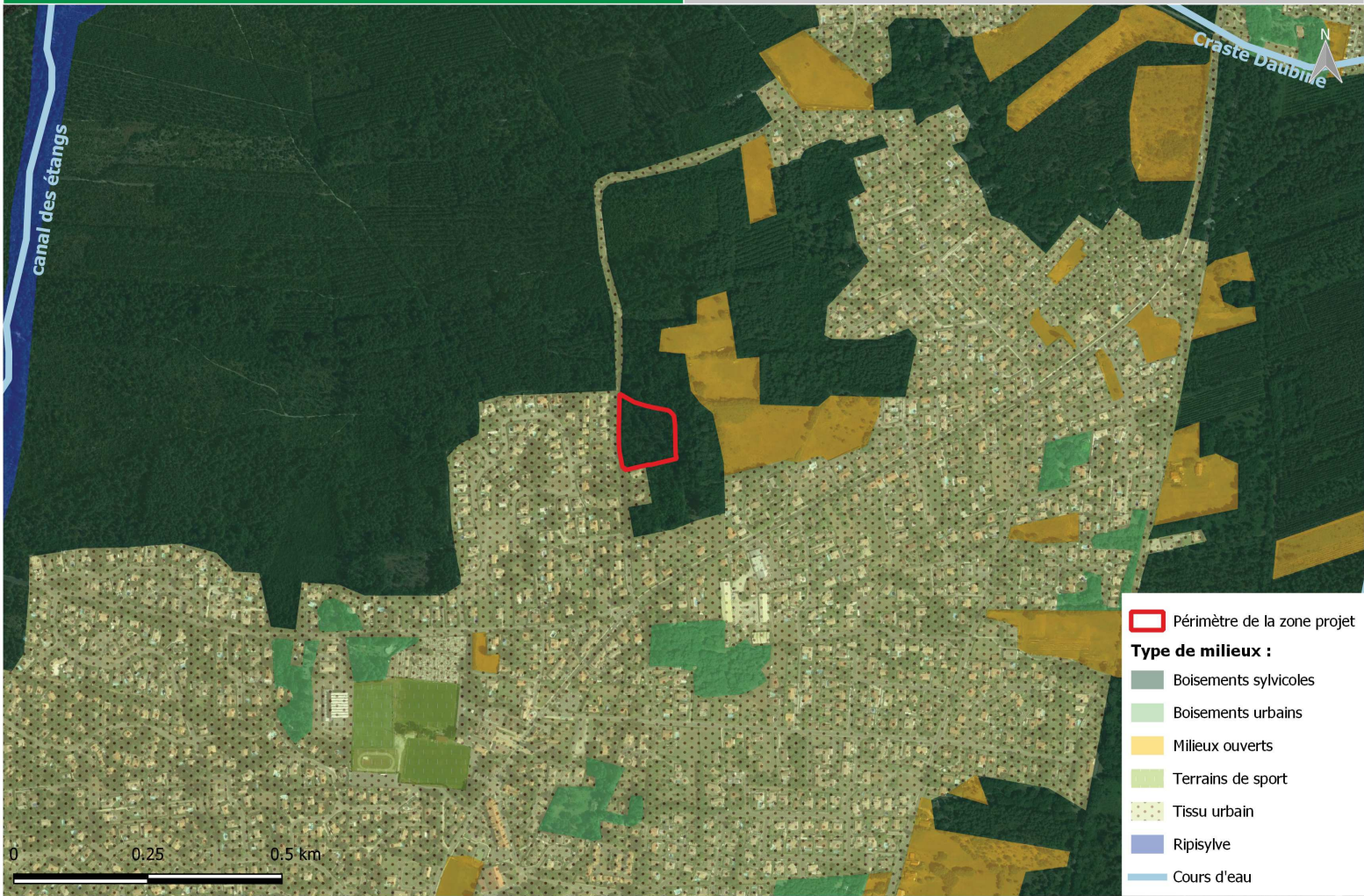


## alentours du projet

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 19/02/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



---

## **V. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE**

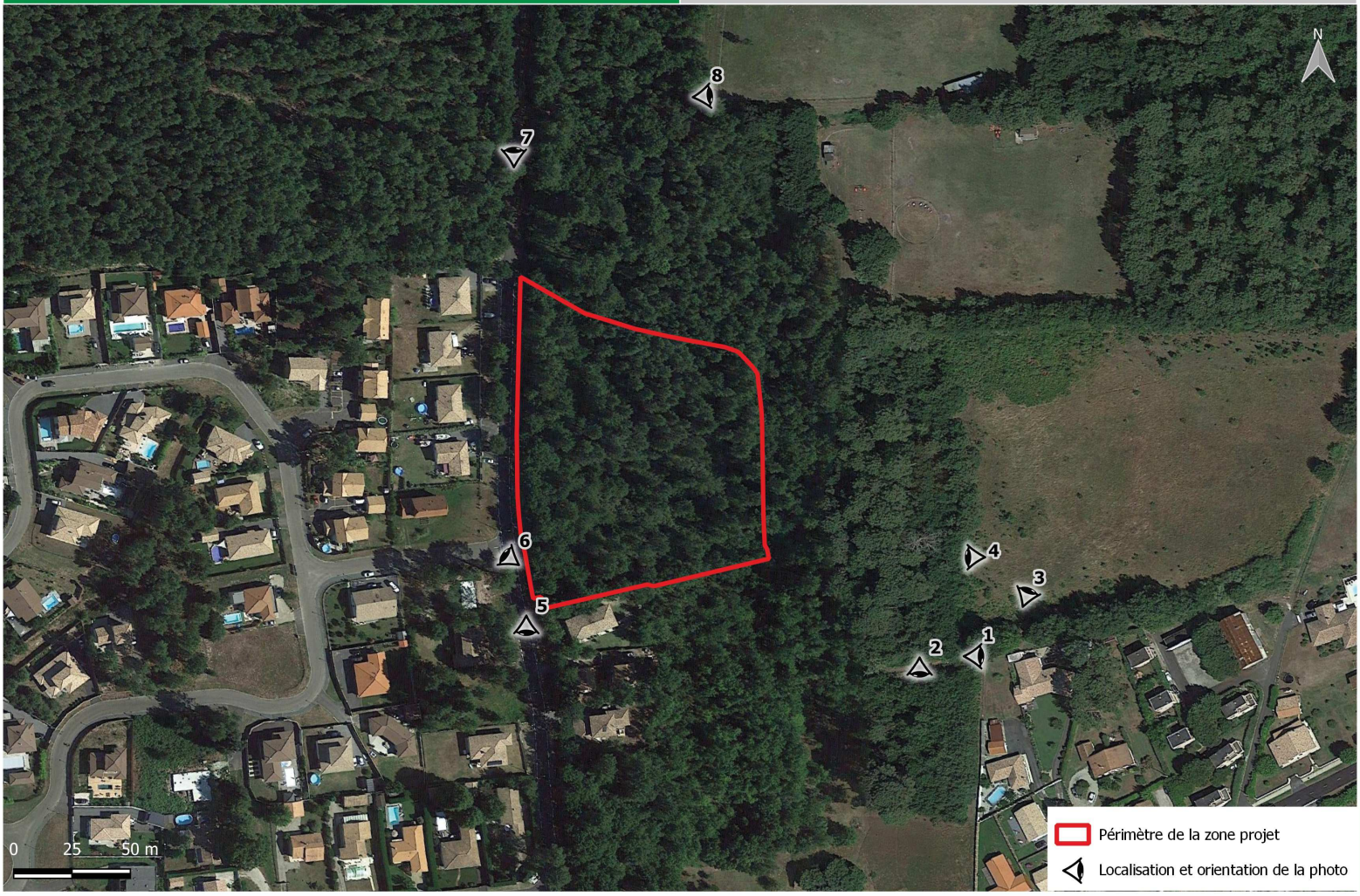
---


## Localisation des prises de vue


Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 19/02/2020

EnVolis  
Agenciers - Environnement



 Périmètre de la zone projet

 Localisation et orientation de la photo

**PHOTOGRAPHIES DES ALENTOURS DU SECTEUR PROJET**

**Datées du 19 février 2020**

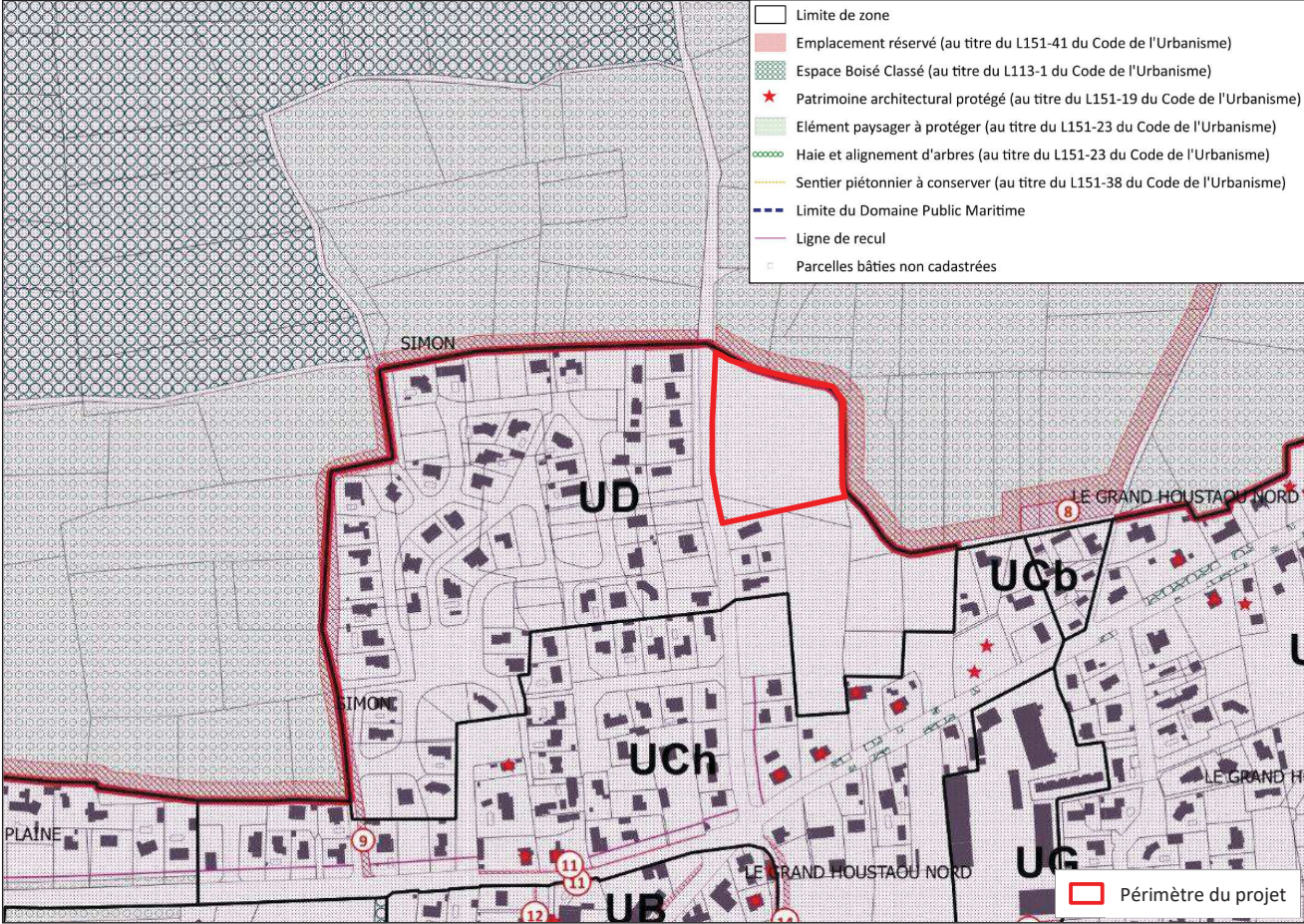


---

**VI. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU (en cours d'élaboration)**

---

**EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE  
DE LEGE-CAP-FERRET (en cours d'élaboration)**



---

## **VII. COMPTE-RENDU DE TERRAIN**

---

## COMPTE-RENDU DE TERRAIN

Inventaire faune-flore-habitats

Diagnostic zones humides

11 février 2014 et 19 février 2020 - Hiver

### I. INVENTAIRE FAUNE-FLORE-HABITATS

#### I.1. Habitats

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein du site d'étude sur la commune de LEGE-CAP-FERRET (33) est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) créée par *Bissardon et al. (1997)*. Le tableau ci-après présente les 8 habitats définis par l'étude de la végétation dans le périmètre d'étude strict et dans l'élargi :

Nomenclature	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Inclus dans l'emprise projet	Enjeu intrinsèque
Boisement mixte de Pin et de Chêne	43	/	CC	Boisement composé d'un mélange de Pin maritime et de Chêne pédonculé à la strate arborée. Au sol diverses espèces sont retrouvées : Fougère aigle, Fragon faux-houx...	Bon		Moyen
Boisement mixte de Pin et de Chêne x Fourré mixte	43 x 31.8	/	CC	Même type de boisement mais s'en différencie par un couvert arbustif dense mêlant Ajonc nain, Bruyère à balais, Ajonc d'Europe et jeunes chênes	Bon	x	Moyen
Alignement de Chêne	84.1	/	C	Alignement arboré de Chêne pédonculé	Bon	x	Moyen
Broussailles forestières décidues de Chênaie	31.8D5	/	CC	Jeune formation forestière dominée par du Chêne pédonculé	Bon		Faible
Pâturage mésophile	38.1	/	C	Zone pâturée par des chevaux présentant une végétation rase dominée par des graminées	Faible		Faible
Prairie de fauche	38.2	/	C	Prairie entretenue par fauche composée de diverses espèces (Carotte sauvage, fétuques, Renoncule...)	Bon		Faible
Habitations et jardins	86.2 x 85.3	/	CC	Tissu urbain composé d'habitations assez récentes et de jardins constitués principalement de pelouse ornementale et de quelques arbres	Moyen		Faible
Fossés temporaires	89.22	/	CC	Fossé présentant un assec en 2020 mais largement en eau en 2014. La végétation de ces fossés est peu fournie et est composée des mêmes espèces que les habitats alentours	Faible	x	Faible



Une description de ces habitats et leur cartographie figurent par ailleurs au sein du pré-diagnostic écologique joint en annexe.

## **1.2. Flore**

Les investigations de terrain n'ont pas permis de mettre en évidence la présence d'espèces floristiques protégées ou à enjeu au niveau départemental, régional ou national, Et la bibliographie ne met pas en exergue d'espèce patrimoniale à forte potentialité de présence sur site, au vu des habitats qui le compose.

Toutefois, il est à noter la présence de plusieurs individus de Chêne pédonculé remarquables par leur taille et par l'habitat qu'ils offrent à la faune (chiroptères, coléoptères saproxyliques, avifaune, etc.). La localisation de ces arbres figure sur la cartographie des habitats. Aucun n'est compris dans l'emprise projet.

## **1.3. Faune**

Les investigations de terrain ayant été effectuées en hiver, elles sont peu favorables à l'observation de nombreuses espèces et ne permettent, pour des espèces comme les oiseaux, que d'affirmer d'un statut d'hivernant et non de nicheur.

### ➤ **Avifaune**

Les investigations de terrain menées par Envolis ont permis de mettre en évidence la présence de 13 espèces d'oiseaux dont 7 protégées nationalement. Toutes les espèces contactées ont un enjeu faible à assez faible et sont très communes dans la région. La bibliographie comptabilise en revanche, quelques espèces à enjeu moyen susceptibles d'utiliser les lisières du terrain pour nicher comme des Fringillidés (Bouvreuil pivoine, Verdier d'Europe, Serin cini et Chardonneret élégant). Les listes d'espèces figurent dans le pré-diagnostic écologique.

### ➤ **Mammifères**

Les investigations de terrain menées par Envolis ont permis de mettre en évidence la présence de 3 espèces de mammifères dont 1 protégée nationalement. Toutes les espèces contactées ont un enjeu faible à assez faible et sont très communes dans la région. La bibliographie comptabilise deux espèces patrimoniales supplémentaires. Au total, deux espèces protégées à enjeu assez faible trouvent des habitats sur site qui leurs sont favorables : l'Écureuil roux et le Hérisson d'Europe.

### ➤ **Reptiles et amphibiens**

Aucune espèce d'amphibien ou de reptile n'a été contactée lors des inventaires hivernaux qui sont peu favorables à l'observation diurne de ces taxons. La bibliographie liste quelques espèces pour lesquelles la mosaïque d'habitats composant le site projet est favorable à leur cycle de vie. Pour les amphibiens, l'enjeu est moyen au regard de l'espèce potentielle à plus fort enjeu, le Triton marbré. Pour les reptiles, l'enjeu est assez faible notamment pour le Lézard des murailles.

### ➤ **Entomofaune**

Aucune espèce d'insecte n'a été contactée lors des inventaires terrain, ce qui s'explique par la période de prospection peu favorable à leur observation. Seules des traces de présence (trou d'émergence) de Grand capricorne ont été observées sur un Chêne en dehors du site projet. La bibliographie ne recense pas d'espèce protégée potentielle dans l'emprise projet.

La synthèse des enjeux du site est présentée dans le tableau suivant.

	Bibliographie			Inventaire de terrain (à la suite des passages des 11 février 2014 et 19 février 2020)							
Habitat	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique
Boisement mixte de Pin et de Chêne	Moyen	Faible	Moyen	Non évalué	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Boisement mixte de Pin et de Chêne x Fourré mixte	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Alignement de Chêne	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Broussailles forestières décidues de Chênaie	Faible	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Pâturage mésophile	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Faible
Prairie de fauche	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible
Habitations et jardins	Faible	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Fossés temporaires	Faible	Faible	Moyen	Nul	Nul	Nul	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen
Arbre favorable au Grand capricorne	Assez faible	Faible	Moyen	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	/	/	Moyen	Moyen
Arbre à cavité	Assez faible	Faible	Assez fort	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	/	/	/	Assez fort
Arbre centenaire	Assez faible	Faible	Assez faible	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	/	/	/	Assez faible

Les habitats présents dans l'emprise projet : le Boisement mixte de Pin et de Chêne x Fourré mixte, l'Alignement de Chêne et le Fossé temporaire, portent des enjeux écologiques moyens au regard des espèces pouvant potentiellement les utiliser pour leur cycle de vie : Les Fringillidés (Verdier, Chardonneret, Serin...) et les amphibiens (Triton marbré).

Des mesures seront à prendre pour limiter l'impact du projet sur ces espèces potentielles. Toutefois, les vastes espaces boisés semblables à ceux inventoriés dans l'emprise projet présents à proximité immédiate, forment des habitats de report favorables. Ceci limite l'impact du projet sur ces espèces qui ne consomment qu'une infime partie des habitats favorables.

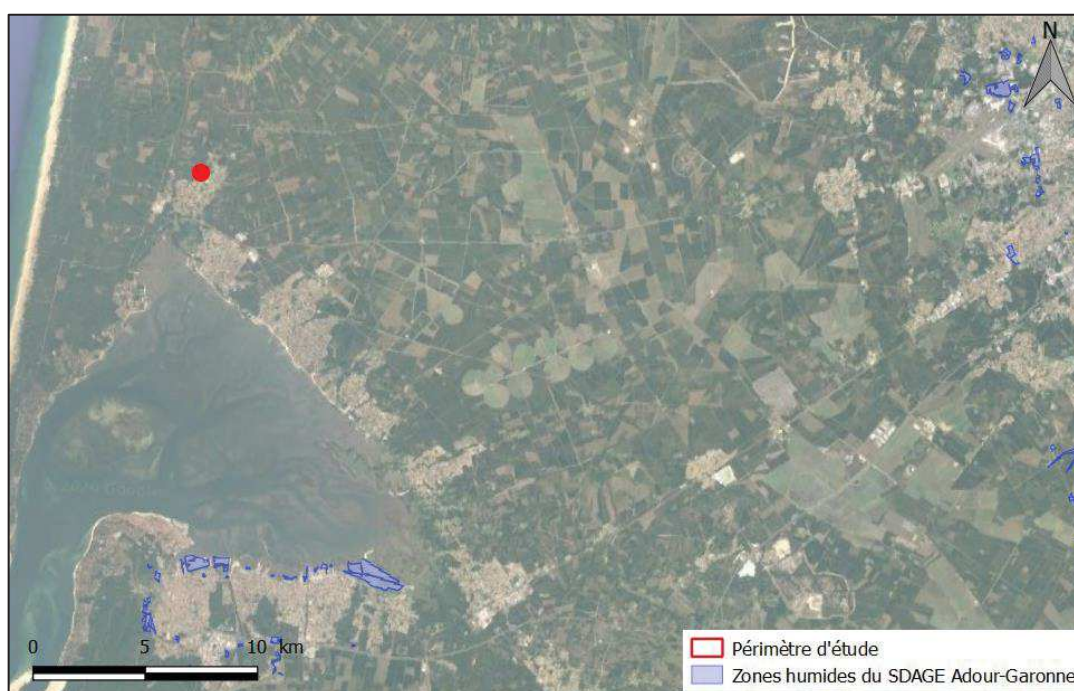
## II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

### II.1. Zonages réglementaires

#### ➤ SDAGE Adour-Garonne

Le site est concerné par le **SDAGE « Adour Garonne 2016 – 2021 »**, approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015. Dans le cadre de l'orientation **D38 : Cartographier les zones humides**, une cartographie des zones humides élémentaires du Bassin Adour-Garonne a été établie par la compilation des inventaires de terrain réalisés sur le territoire du SDAGE. Les zones humides ainsi diagnostiquées fournissent une **couche informative** dont les objectifs sont les suivants :

- évaluer l'état de la connaissance des zones humides sur le Bassin Adour Garonne ;
- évaluer l'évolution dans le temps de ces zones ;
- alerter sur l'existence des zones dans le cadre de projets d'aménagement ;
- planifier les opérations d'inventaire pour compléter l'état de la connaissance.



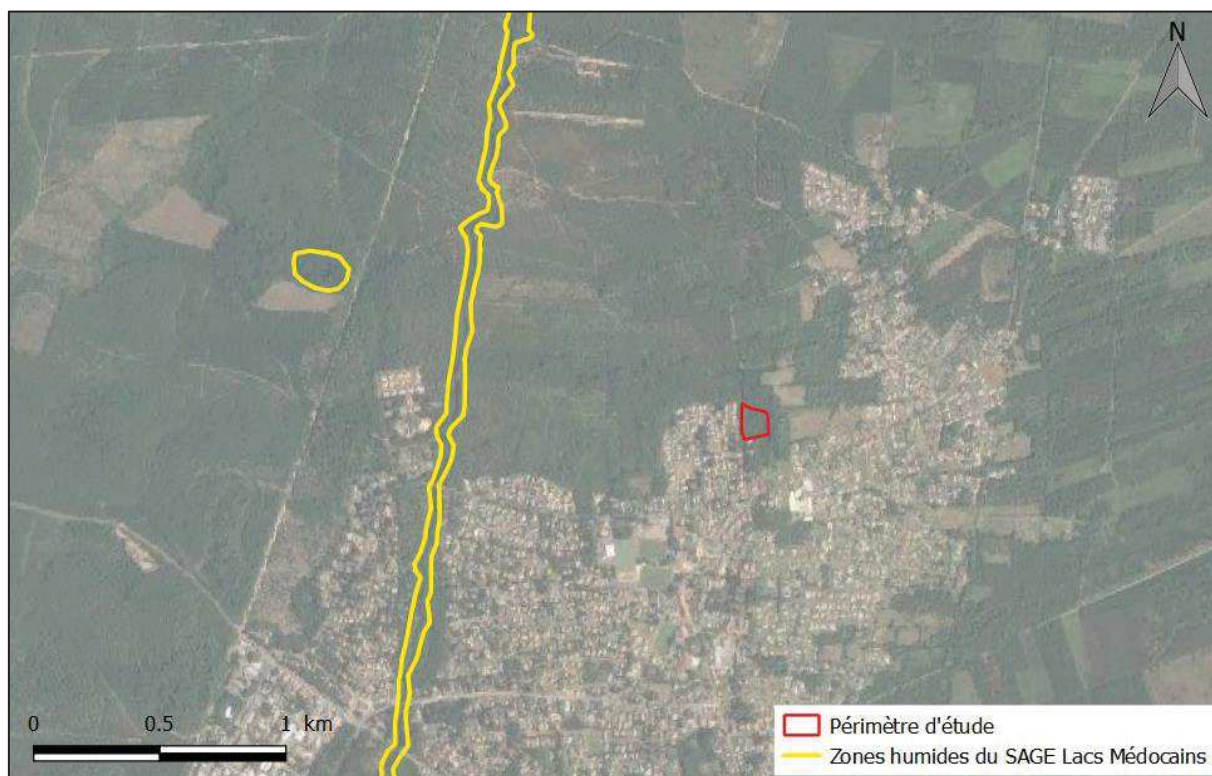
**En ce qui concerne le projet situé sur la commune de LEGE-CAP-FERRET (33), le périmètre n'est pas concerné par les zones humides élémentaires inventoriées dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 (en bleu ci-dessus).**

Rappelons que ce zonage ne possède qu'une portée informative et ne prévaut pas sur un diagnostic zones humides conduit selon les critères de l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, article 1<sup>er</sup>), la circulaire du 18 janvier 2010 ainsi que la décision du Conseil d'Etat du 22 février 2017.

#### ➤ SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »

La commune de LEGE-CAP-FERRET est concernée par le **SAGE « Lacs Médocains »**, actuellement mis en œuvre, dont le périmètre a été fixé par l'arrêté du 31 mai 2001.

Ce SAGE a également été approuvé par arrêté d'approbation en date du 25 octobre 2007. Il a par la suite été révisé puis adopté par la Commission Locale de l'Eau le 9 octobre 2012. Une enveloppe territoriale des principales zones humides, appelées « zones vertes » (en jaune sur la carte ci-dessous) est consultable et a été établie au niveau de l'ensemble du périmètre du SAGE.



**A l'échelle d'interprétation permise par le document du SAGE, il apparaît que le projet d'aménagement n'est pas intégré au sein d'une des zones humides définies dans le cadre du SAGE « Lacs Médocains ».**

## II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 19 février 2020, 3 habitats composent le périmètre de l'emprise projet.

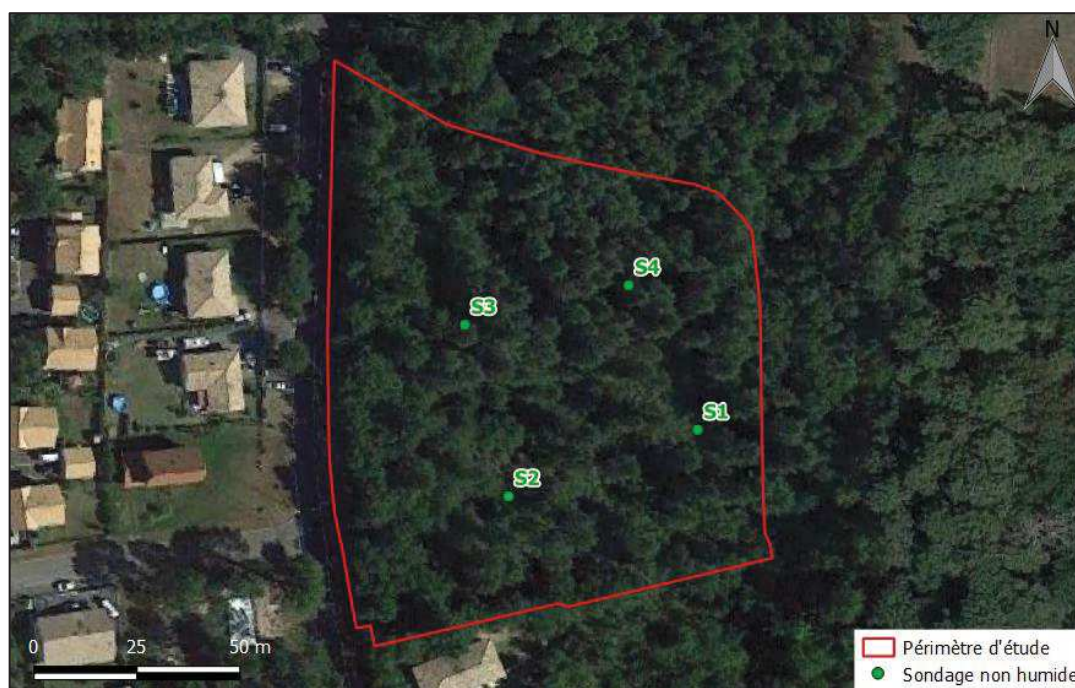
Numéro	Nomenclature	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Caractère humide d'après arrêté du 1er octobre 2009
1	Boisement de Pin et de Chêne x Fourré mixte	43 x 31.8	/	p
2	Alignement de Chêne	84.1	/	p
3	Fossés temporaires	89.22	/	non

Suite au relevé phytosociologique des habitats côtés p., l'expertise zone humide démontre l'absence de zones humides au sein du périmètre projet.

Dans ce contexte, nous pouvons conclure en l'absence d'habitat de type zone humide (floristique) au cœur du projet.

## II.2. Critère pédologique

Les investigations de terrain ont été menées le 19 février 2020. Quatre sondages à la tarière manuelle ont en tout été réalisés et sont descendus entre 0,70 m/TN et 1,20 m/TN.



La synthèse des traits hydromorphiques présents ou non dans les sondages est présentée dans le tableau ci-dessous.

Sondage	Traits réductiques <0,5m	Traits réductiques 0,8 - 1,2m	Traits rédoxyques <0,25m	Traits rédoxyques <0,50m	Matière organique	Nappe	Zone Humide
S1	non	non	non	non	non	0,50 m/TN	non
S2	non	non	non	oui	non	0,50 m/TN	non
S3	non	non	non	non	non	> 0,70 m/TN	non
S4	non	non	non	non	non	0,70 m/TN	non

Le critère pédologique n'a pas permis de mettre en évidence de profil caractéristique de zone humide sur l'emprise du terrain diagnostiqué.

**Ainsi, aucune zone humide n'a été inventoriée dans l'emprise de la zone projet.**

### **III. CONCLUSION**

#### ***III.1. Inventaires faune-flore-habitats***

L'emprise projet se compose d'habitats boisés (feuillus et résineux) phyto-écologiquement très communs à l'échelle locale.

Aucune espèce patrimoniale faunistique ou floristique n'a été contactée dans l'emprise projet, toutefois la bibliographie met en exergue quelques espèces protégées à enjeu moyen susceptibles d'utiliser les habitats du site projet.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales prévue (infiltration) permet de ne pas impacter le réseau hydrographique qui pourrait relier le projet aux sites Natura 2000. Ainsi il n'est pas à prévoir d'incidences, même indirecte du projet sur les sites Natura 2000.

Le détail des inventaires écologiques est consultable au sein du pré-diagnostic écologique.

#### ***III.2. Zones Humides***

D'après l'expertise Zones Humides menée par la société ENVOLIS via les critères floristiques et pédologiques, aucune zone humide n'a été déterminée.

Il n'y a donc pas de zone humide au sens de la loi portant création de l'Office français de la biodiversité du 26 juillet 2019 diagnostiquée au sein du périmètre projet.

# Mesures d'évitement et de réduction

## Projet de lotissement

Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Description de la mesure	Thématiques concernées	Type de mesure
Le patrimoine arboré présent dans l'emprise des espaces verts communs sera conservé ainsi que l'alignement de chênes bordant le fossé au Sud du projet. Pour ce dernier un recul de 4 m par rapport à l'axe du fossé sera imposé pour clôturer. Cet alignement servira de barrière végétale et permettra le maintien des fringillidés potentiels et le repos des amphibiens sur site.	Milieux naturels Paysage	Evitement
La localisation et la nature du projet ne remettra pas en cause l'intégrité écologique des milieux naturels remarquables identifiés à l'échelle du territoire (Natura 2000, ZNIEFF, etc.) notamment grâce au système d'infiltration des eaux pluviales.	Milieux naturels	Evitement
En phase chantier et en phase d'exploitation, tout sera mis en œuvre pour éviter l'apport et la dissémination d'espèces invasives floristiques : vérification de la provenance des matériaux, évacuation des éventuelles terres et déchets verts au sein de filières adaptées, suivi et éradication d'éventuels foyers de développement de ces espèces dans l'emprise et aux abords directs, etc.	Milieux naturels	Evitement
Compte-tenu de la sensibilité de la nappe superficielle au droit du site (sol sableux et perméables et niveau de nappe proche du terrain naturel en hautes eaux), aucun produit dangereux ne sera déversé à même le sol ou au sein des fossés attenants au projet, en phase chantier et en phase d'exploitation.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
En phase chantier, les produits dangereux seront mis en rétention au sein d'aires étanches afin de ne pas polluer l'environnement.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
L'enfouissement des réseaux sera effectué de préférence en période de basses eaux afin de limiter voire d'éviter tout rabattement de la nappe superficielle.	Eau	Evitement
Le défrichage (abattage des arbres et nettoyage des strates arbustives et herbacées) aura lieu selon une progression Sud-Nord afin de laisser à la faune la possibilité de fuir vers les habitats naturels aux abords du projet.	Milieux naturels	Réduction
Le défrichage sera réalisé de préférence entre septembre et fin-janvier afin d'impacter le moins possible la faune pendant sa phase de reproduction.	Milieux naturels	Réduction

		Calendrier des travaux													
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
	Flore	Période favorable aux interventions			Période à éviter					Période favorable aux interventions					
	Avifaune	Période favorable aux interventions			Période à éviter					Période favorable aux interventions					
	Chiroptères	Hibernation des chiroptères : période à éviter		Période favorable aux interventions			Période à éviter			Période favorable aux interventions			Hibernation des chiroptères : période à éviter		
	Amphibiens	Période favorable aux interventions	Période à éviter					Période favorable aux interventions							
	Reptiles	Période favorable aux interventions			Période à éviter					Période favorable aux interventions					
	Insectes	Période favorable aux interventions			Période à éviter					Période favorable aux interventions					
		<p> <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#c8e6c9; border:1px solid black;"></span> Période favorable aux interventions  <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#ffcdd2; border:1px solid black;"></span> Période à éviter  <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:#fff9c4; border:1px solid black;"></span> Hibernation des chiroptères : période à éviter </p>													
	Tous les arbres conservés dans le projet et susceptibles d'être abimés par les engins seront protégés (planche autour des troncs, absence de remblai dans les premiers mètres autour de l'arbre, etc.)	Milieux naturels												Paysage	Réduction
	Une rubalise de mise en défens sera installée en phase chantier autour de la zone travaux afin de protéger les milieux attenants et notamment les arbres remarquables présents en dehors de la zone projet.	Milieux naturels												Eau	Réduction
	En phase chantier, les équipes intervenantes veilleront à ne pas créer de dépressions favorables à la stagnation d'eau et propice à l'établissement des amphibiens.	Milieux naturels													Réduction
	Les espaces verts communs s'attacheront à intégrer des espèces végétales locales non-invasives et non-allergènes. La diversité des espèces permettra d'accroître la quantité de niches écologiques disponibles pour la faune.	Milieux naturels												Paysage	Réduction
	En phase d'exploitation, les espaces verts devront être entretenus via des techniques respectueuse de l'environnement : non utilisation de produits phytosanitaires, techniques d'entretien manuelles ou peu destructives.	Milieux naturels													Réduction
	Les engins de chantier intervenant sur site devront répondre aux normes et devront être entretenus et vérifiés régulièrement afin de limiter les pollutions.	Milieux naturels												Eau	Réduction
														Sol	
														Air	
	La période de mise à nue des sols sera réduite à son maximum en phase chantier afin de limiter les phénomènes d'érosion des sols et de dispersion de poussières dans l'air.	Air												Eau	Réduction
														Santé humaine	



Les travaux devront s'effectuer en dehors d'épisode pluvieux important afin d'éviter tout transport de pollution vers le milieu environnant et notamment les fossés attenants.	Eau Sol	Réduction
En phase travaux, si les sols sont secs, une aspersion de ceux-ci avec de l'eau pourra être effectuée pour limiter la mise en suspension de particules dans l'air suite au passage des engins.	Air	Réduction
Les travaux seront effectués en journée et les émissions sonores respecteront la réglementation en vigueur.	Santé humaine	Réduction
Les abords du projet seront débroussaillés sur une largeur de 50 m autour des habitations afin d'empêcher la propagation du feu.	Risque incendie	Réduction

---

## VIII. PRÉ-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

---

# PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

---

Visites du 11 février 2014 et du 19 février 2020



Département de la Gironde (33)

Maîtres d'ouvrage : ACE PROMOTION

Commune : LEGE-CAP-FERRET



---

Projet de lotissement  
« Le Bosquet des Templiers »

---

**EnVolis**  
Ingénierie - Environnement

Mars 2020



## SOMMAIRE

---

I. Situation géographique et cadastrale.....	5
II. Définition des périmètres d'étude.....	6
III. Inventaire et analyse des données de terrain et bibliographiques.....	7
1. Identification et analyse des habitats naturels.....	7
2. Milieux naturels remarquables.....	11
3. Analyse bibliographique de la flore.....	16
4. Analyse bibliographique de la faune.....	19
5. Synthèse de l'analyse bibliographique.....	23
6. Inventaire et analyse de la flore relevée sur site.....	24
7. Inventaire et analyse de la faune relevée sur site.....	25
8. Synthèse de l'analyse des données faunistiques et floristiques relevées sur site.....	27
9. Synthèse des enjeux écologiques.....	29
Annexe I – Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux.....	32
Annexe II – Liste complète de la faune présente dans la bibliographie (Faune-Aquitaine).....	35

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Figures :

Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr) 5

### Tableaux :

Tableau 1 : Habitats naturels présents au sein du périmètre étudié.....8

Tableau 2 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN) ..... 11

Tableau 3 : Espèces patrimoniales floristiques recensées dans la bibliographie (source : CBNSA) ..... 16

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 19

Tableau 5 : Espèces de mammifères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 20

Tableau 6 : Espèces de reptiles patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 20

Tableau 7 : Espèces d'amphibiens patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 21

Tableau 8 : Espèces de coléoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 22

Tableau 9 : Espèces d'orthoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine) ..... 22

Tableau 10 : Flore exotique envahissante relevée sur site ..... 24

Tableau 11 : Liste des oiseaux contactés sur site ..... 25

Tableau 12 : Liste des oiseaux contactés sur site ..... 26

Tableau 13 : Liste des insectes contactés sur site .....27

Tableau 14 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi .....30

### Planches :

Planche 1 : Cartographie des habitats..... 9

Planche 2 : Prises de vue des habitats présents dans l'emprise..... 10

Planche 3 : Cartographie des sites Natura 2000 à proximité du projet ..... 14

Planche 4 : Cartographie des ZNIEFF et autres milieux naturels remarquables à proximité du projet ..... 15

Planche 5 : Cartographie des habitats favorables à la faune remarquable (issue des inventaires et de la bibliographie) .....28

Planche 6 : Cartographie des enjeux écologiques.....31

## PREAMBULE

La société ACE PROMOTION projette l'aménagement d'un lotissement au sein de la commune de LEGE-CAP-FERRET dans le département de la Gironde (33).

La surface globale à aménager s'élève à près de 11 495 m<sup>2</sup>.

En amont de l'aménagement, le maître d'ouvrage a souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, un inventaire des habitats, de la faune et de la flore a été mené dans l'emprise du projet d'aménagement et aux alentours directs les 11 février 2014 et 19 février 2020.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et ce rapport constitue un pré-diagnostic du site et des enjeux qui y sont associés en ce qui concerne le volet écologique.

Un pré-diagnostic écologique est une étape préliminaire dans l'avancement d'un projet et ne prévaut pas un diagnostic écologique complet. Ce document inclus des données bibliographiques couplées à des inventaires naturalistes flashs (sur une saison). Ils permettent de caractériser et/ou pressentir les enjeux écologiques sur le site d'étude au regard des données collectées. Le maître d'ouvrage s'appuie ensuite sur ce document pour retravailler si besoin leur projet et amoindrir les incidences écologiques de l'aménagement.

Si des enjeux écologiques potentiels sont mises en exergue suite à ce pré-diagnostic, il pourrait alors être judicieux d'effectuer des inventaires complémentaires et plus précis, à des saisons adaptées à l'observation des taxons en question.

Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

## IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire	ACE PROMOTION
Adresse	137 Boulevard de la République 33510 ANDERNOS-LES-BAINS

## REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



### EURL ENVOLIS

949, avenue du Parc des Expositions  
33260 LA TESTE DE BUCH  
Tél : 05 56 54 44 23  
www.envolis.fr

Date	Indice	Rédaction	Relecture
12/03/2020	VsI	Aline HUG <a href="mailto:a.hug@envolis.fr">a.hug@envolis.fr</a> Chargée d'études écologue	Maxime BEAUJEON <a href="mailto:m.beaujeon@envolis.fr">m.beaujeon@envolis.fr</a> Chargé d'études écologue

*Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.*

## I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

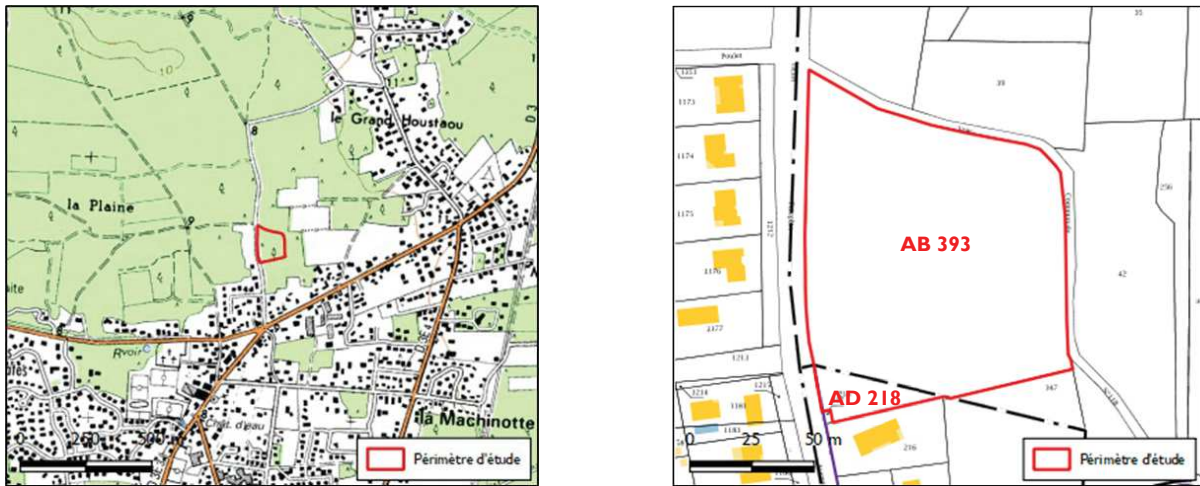


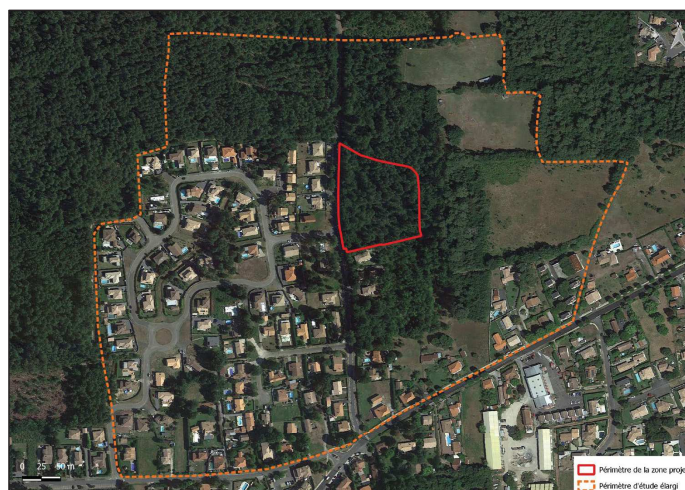
Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr)

La commune de LEGE-CAP-FERRET se situe en Gironde (33), à près de 40 kilomètres de Bordeaux, à l'Ouest. Le site d'étude est localisé au nord du centre-bourg de la commune sur les parcelles cadastrales AB 393 et AD 218 pour une superficie totale de 11 495 m<sup>2</sup>.

## II. DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE

Ce pré-diagnostic écologique analyse des données bibliographiques et de terrain sur des périmètres géographiques d'ampleurs différentes :

- Le **périmètre de la zone projet**, qui correspond à l'emprise même du projet et des travaux prévus. Ce zonage a fait l'objet d'investigations de terrain précises pour chaque taxon. Les résultats présentés par la suite sont le fruit d'observations de terrain approfondies ;
- Le **périmètre d'étude élargi**, qui tient notamment compte, pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre s'étend à quelques centaines de mètres autour du périmètre projet. La surface de ce périmètre est également choisie en fonction de l'écologie des espèces et des enjeux écologiques pressentis sur site (notamment au regard des données bibliographiques collectées en amont de la phase de terrain). Ce périmètre a fait l'objet d'investigations de terrain détaillées également, à l'exception de certains secteurs non accessibles pour lesquels l'analyse des photo aériennes a été nécessaire.
- Le **périmètre d'étude bibliographique**, qui varie en fonction des données disponibles, mais qui est de l'ordre de plusieurs kilomètres autour du périmètre projet. Dans le cas présent, les données bibliographiques ont été collectées dans un rayon de 3 km pour les milieux naturels remarquables (Natura 2000 et ZNIEFF), dans une maille 5x5 km (E0370N6415) pour les données floristiques (CBNSA) et dans une maille 10x10km (E037N641) pour les données faunistiques (Faune Aquitaine). Les atlas existants ont également pu être utilisés pour affiner l'analyse des enjeux.





### III. INVENTAIRE ET ANALYSE DES DONNÉES DE TERRAIN ET BIBLIOGRAPHIQUES

Cette expertise écologique va permettre de dresser un inventaire de terrain diurne hivernal, des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d'étude et par conséquent mettre en avant les sensibilités écologiques de celui-ci.

Deux investigations de terrain ont été réalisées de jour les 11 février 2014 et 19 février 2020, respectivement une journée nuageuse à pluvieuse avec des températures oscillantes entre 6 et 8 °C en 2014 et un temps dégagé avec une température de 12°C en 2020.

Ces inventaires de terrains sont couplés aux données bibliographiques récoltées dans un secteur proche du site d'étude (cf. partie II Définition des périmètres d'étude).

Ces données bibliographiques permettront de mettre en exergue la faune et la flore locale patrimoniale et pouvant potentiellement s'établir sur le site d'étude au regard de leurs affinités écologiques.

#### I. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES HABITATS NATURELS

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein et à proximité du site d'étude est listé et décrit dans le tableau ci-après ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide (ligne surlignée en bleu si tel est le cas). Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) de *Bissardon et al.* (1997).

L'emprise même du projet présente sur la majorité de sa surface un boisement mixte de Pin maritime et de Chêne pédonculé. Ce boisement est plutôt homogène avec des sujets de tailles globalement moyennes. Le sous-bois de ce boisement est assez dense avec de nombreux jeunes chênes, de la Bruyère à balais et quelques Ajoncs. Au sol quelques patchs de Molinie ponctuent un couvert dominé par la Fougère aigle.

En périphérie du site projet se développe des habitats anthropiques constitués d'une matrice de logements et de jardins/parcs ornementaux ainsi que des boisements de même nature que ceux trouvés dans l'emprise projet. A l'Est des milieux ouverts pâture et prairie occupent quelques parcelles. Enfin le réseau hydrographique aux abords proches du projet est peu marqué et est représenté par quelques fossés, à sec en 2020.

L'enjeu écologique principal à l'échelle du périmètre étudié réside en les boisements qui constituent un enjeu moyen compte-tenu de leur mixité et de la présence de

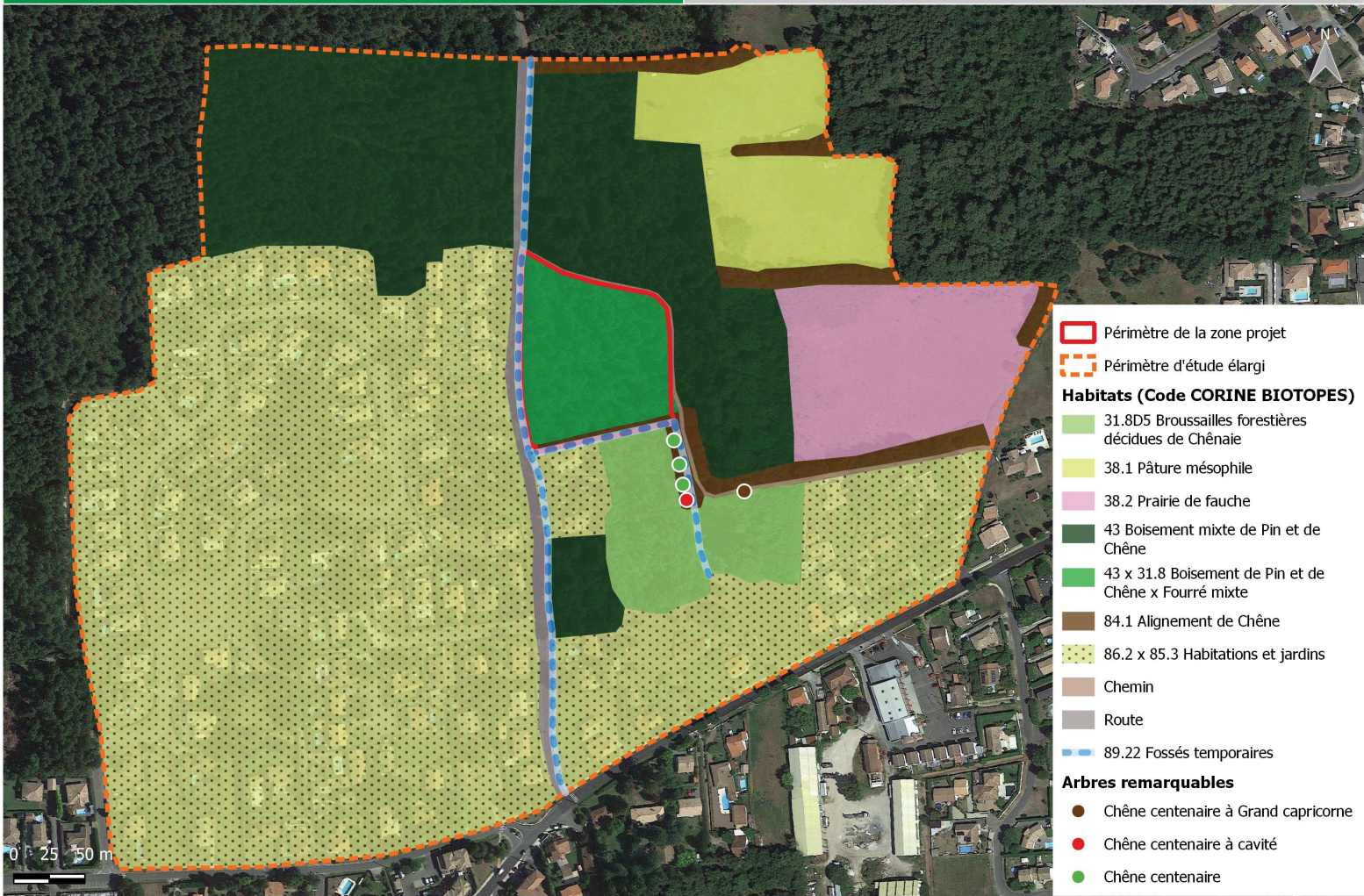
Tableau 1 : Habitats naturels présents au sein du périmètre étudié

Nomenclature	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Inclus dans l'emprise projet	Enjeux
Boisement mixte de Pin et de Chêne	43	/	CC	Boisement composé d'un mélange de Pin maritime et de Chêne pédonculé à la strate arborée. Au sol diverses espèces sont retrouvées : Fougère aigle, Fragon faux-houx...	Bon		Moyen
Boisement mixte de Pin et de Chêne x Fourré mixte	43 x 31.8	/	CC	Même type de boisement mais s'en différencie par un couvert arbustif dense mêlant Ajonc nain, Bruyère à balais, Ajonc d'Europe et jeunes chênes	Bon	x	Moyen
Alignement de Chêne	84.1	/	C	Alignement arboré de Chêne pédonculé	Bon	x	Moyen
Broussailles forestières décidues de Chênaie	31.8D5	/	CC	Jeune formation forestière dominée par du Chêne pédonculé	Bon		Faible
Pâturage mésophile	38.1	/	C	Zone pâturée par des chevaux présentant une végétation rase dominée par des graminées	Faible		Faible
Prairie de fauche	38.2	/	C	Prairie entretenue par fauche composée de diverses espèces (Carotte sauvage, fétuques, Renoncule...)	Bon		Faible
Habitations et jardins	86.2 x 85.3	/	CC	Tissu urbain composé d'habitations assez récentes et de jardins constitués principalement de pelouse ornementale et de quelques arbres	Moyen		Faible
Fossés temporaires	89.22	/	CC	Fossé présentant un assèchement en 2020 mais largement en eau en 2014. La végétation de ces fossés est peu fournie et est composée des mêmes espèces que les habitats alentours	Faible	x	Faible

# Cartographie des Habitats

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 19/02/2020



## Prises de vue des habitats présents dans l'emprise du projet



43 x 31.8 Boisement de Pin et de Chêne x Fourré mixte



84.1 Alignement de Chêne



89.2 Fossés temporaires

## 2. MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable ou protégée de type ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), site inscrit et site classé.

Trois ZNIEFF, un site inscrit et trois sites natura 2000 sont cependant présents autour du site d'étude (zone tampon de 3 km). Ils sont renseignés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN)

Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<b>Natura 2000</b> <b>Directive Oiseaux</b> <i>Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin</i> <b>FR7212018</b>	2,3 km	22 639 ha	<b>Oiseaux</b> : Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Puffin des Baléares, Goéland leucophée, Plongeon catmarin, Plongeon arctique, Plongeon imbrin, Grèbe esclavon, Grèbe à cou noir, Pétrel cul-blanc, Fou de Bassan, Grand Cormoran, Héron bihoreau, Héron garde-bœufs, Aigrette garzette, Grande Aigrette, Héron cendré, Cigogne blanche, Ibis falcinelle, Cygne tuberculé, Oie cendrée, Bernache cravant, Tadorne de Belon, Canard siffleur, Canard colvert, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Macreuse noire, Harle huppé, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Busard Saint-Martin, Balbuzard pêcheur, Faucon pèlerin, Râle d'eau, Râle des genêts, Gallinule poule-d'eau, Foulque macroule, Grue cendrée, Outarde canepetière, Huitrier pie, Echasse blanche, Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Pluvier argenté, Bécasseau maubèche, Bécasseau sanderling, Bécasseau minute, Bécasseau violet, Bécasseau variable, Chevalier combattant, Bécassine des marais, Bécasse des bois, Barge rousse, Courlis corlieu, Courlis cendré, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier sylvain, Chevalier guignette, Tournepierre à collier, Phalarope à bec étroit, Labbe pomarin, Labbe parasite, Grand Labbe, Mouette mélanocéphale, Mouette pygmée, Mouette de Sabine, Mouette rieuse, Goéland d'Audouin, Goéland brun, Goéland argenté, Goéland marin, Mouette tridactyle, Sterne caugek, Sterne pierregarin, Sterne arctique, Guifette moustac, Guifette noire, Guillemot de Troïl, Petit pingouin, Hibou des marais, Engoulevent d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Alouette lulu, Pipit rousseline, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique	<b>Très faible à nulle</b> : Pour l'ensemble des espèces inscrites au FSD
<b>Natura 2000</b> <b>Directive Habitats</b> <i>Bassin d'Arcachon et Cap Ferret</i> <b>FR7200679</b>	2,3 km	22 639 ha	<b>Reptiles</b> : Cistude d'Europe <b>Mammifères</b> : Murin de Bechstein, Grand dauphin, Loutre d'Europe, Vison d'Europe	<b>Nulle</b> : Pour tous les taxons

Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<b>Natura 2000</b> <b>Directive Habitats</b> <i>Zones humides de l'arrière-dune du littoral girondin</i> <b>FR7200681</b>	1,1 km	10 856 ha	<b>Entomofaune</b> : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Fadet des Laïches, Grand Capricorne <b>Poissons</b> : Lamproie marine, Lamproie de rivière <b>Reptile</b> : Cistude d'Europe <b>Mammifère</b> : Loutre d'Europe, Vison d'Europe <b>Flore</b> : Isoète de Bory, Thorella, Flûteau nageant, Écaille chinée	<b>Présence avérée</b> : du Grand capricorne à proximité immédiate mais pas dans l'emprise projet  <b>Moyen</b> : Écaille chinée  <b>Nulle</b> : pour les autres taxons
<b>ZNIEFF</b> <b>Type I</b> <i>Près salés et réservoirs à poissons d'Ares</i> <b>720001947</b>	2,8 km	252,54 ha	<b>Flore</b> : Agrostis élégant, Iris de Provence, Silène gai, Spergulaire de Heldreich, Troscart de Barrelier	<b>Nulle</b> : pour l'ensemble des taxons
<b>ZNIEFF</b> <b>Type I</b> <i>Marais de la lede des agacats</i> <b>720014152</b>	2,4 km	37,2 ha	<b>Flore</b> : Bruyère du Portugal	<b>Nulle</b> : Bruyère du Portugal
<b>ZNIEFF</b> <b>Type II</b> <i>Bassin d'Arcachon</i> <b>720001949</b>	2,7 km	20151,98 ha	<b>Entomofaune</b> : Grand Capricorne <b>Mammifère</b> : Genette commune, Vison d'Europe <b>Oiseau</b> : Rousserolle turdoïde, Canard pilet, Oie cendrée, Bernache cravant, Bécasseau variable, Bécasseau maubèche, Bécasseau cocorli, Grande Aigrette, Gravelot à collier interrompu, Grand Gravelot, Grande Aigrette, Aigrette garzette, Huitrier pie, Echasse blanche, Goéland brun, Mouette mélanocéphale, Courlis corlieu, Spatule blanche, Pluvier argenté, Avocette élégante, Eider à duvet, Sterne caugek <b>Flore</b> : Agrostis élégant, Armoise maritime, Petite centauree maritime, Rossolis intermédiaire, Hottonie des marais, Linaire des sables, Linaire à feuilles de thym, Iris de Provence, Ruppie maritime, Silène gai, Silène de Porto, Spergulaire de Heldreich, Troscart de Barrelier, Zostère maritime <b>Poisson</b> : Grande alose, Alose feinte, Anguille d'Europe, Hippocampe à long nez, Lamproie marine <b>Reptile</b> : Cistude d'Europe	<b>Présence avérée</b> : du Grand capricorne à proximité immédiate mais pas dans l'emprise projet  <b>Assez Faible</b> : Genette commune (zone proche du milieu urbain)  <b>Nulle à très faible</b> : autres taxons

Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<b>ZNIEFF</b> <b>Type II</b> <i>Marais et étangs d'arrière-dune du littoral girondin</i> <b>720001969</b>	1,1 km	11286,33 ha	<b>Amphibien</b> : Rainette verte, Triton marbré <b>Entomofaune</b> : Grand Capricorne, Fadet des Laïches, Miroir, Crossope aquatique, Aeschna isocèle, Aeschna printanière, Agrion joli, Agrion nain, Leste sauvage, Leste des bois, Leste verdoyant, Leste verdoyant septentrional, Libellule fauve, Cordulie à corps fin, Sympétrum méridional <b>Mammifère</b> : Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Vison d'Europe <b>Oiseau</b> : Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Faucon hobereau, Butor blongios, Pie-grièche écorcheur, Locustelle tachetée, Milan noir, Courlis cendré, Marouette ponctuée <b>Flore</b> : Rossolis à feuilles rondes, Linaigrette à feuilles étroites, Gentiane des marais, Hottonie des marais, Hydrocharis morène, Littorelle à une fleur, Lobélie de Dortmann, Rouvet blanc, Parnassie des marais, Rhynchospora brun, Iris de Provence, Spiranthe d'été, Utrriculaire citrine, Utrriculaire jaunâtre, Isoète de Bory, Boulette d'eau <b>Poisson</b> : Anguille d'Europe, Brochet <b>Reptile</b> : Coronelle lisse, Cistude d'Europe	<b>Présence avérée</b> : du Grand capricorne à proximité immédiate mais pas dans l'emprise projet  <b>Moyen</b> : pour le Triton marbré et la Rainette (boisement mixte = habitat de repos potentiel)  <b>Nulle à très faible</b> : pour les autres taxons

*Remarque* : les périmètres des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne sont pas pris en compte ici. Ces périmètres sont obsolètes au regard de la date à laquelle ces périmètres ont été établis (1989). Les sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) viennent remplacer les ZICO en illustrant des périmètres et des listes d'espèces d'oiseaux actualisés.

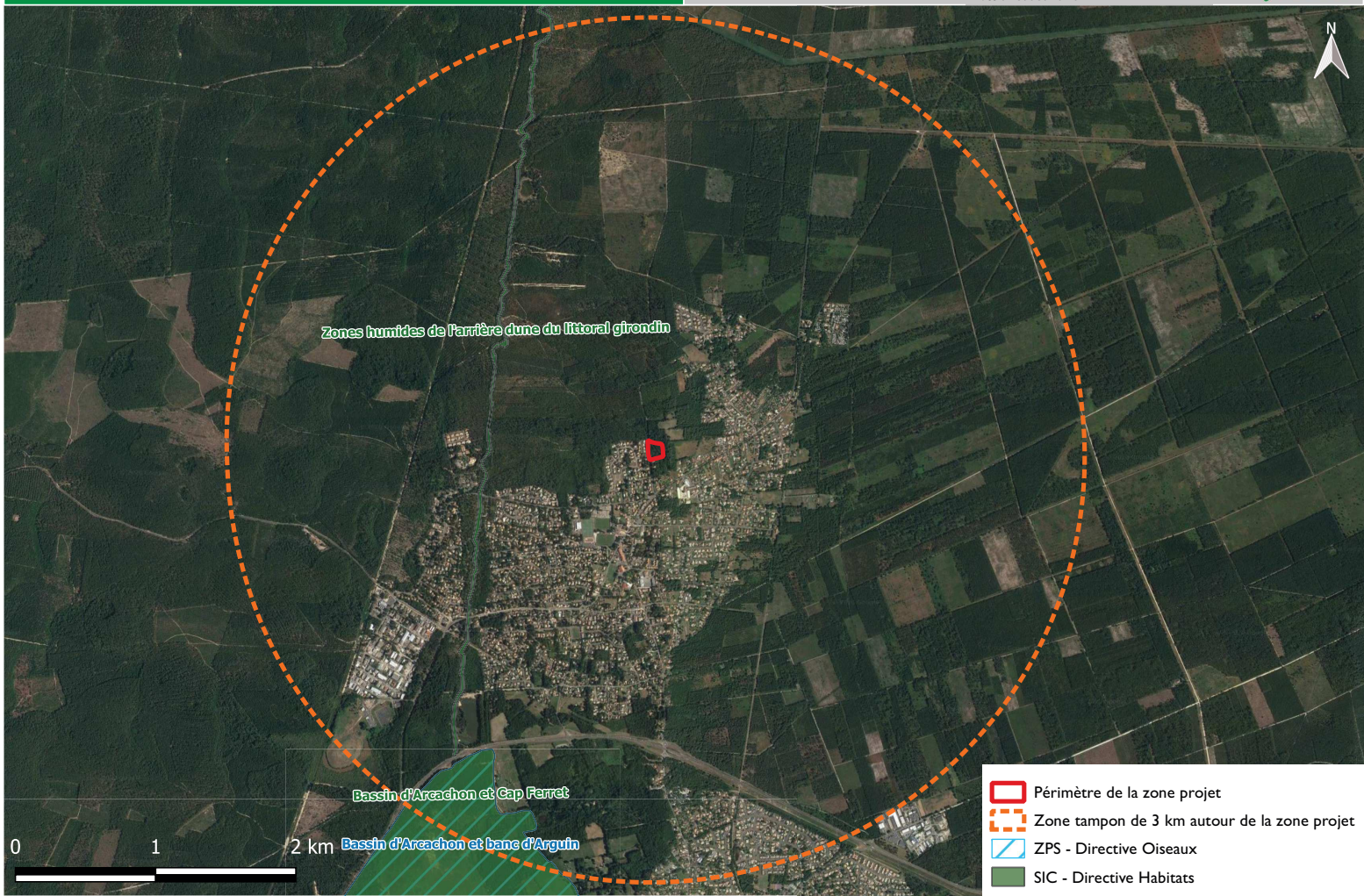
Les zonages réglementaires et d'inventaire présents dans un rayon de 3 km ont assez peu de liens écologiques avec le site d'étude (potentialités d'accueil faible à nulle pour la grande majorité des espèces). Toutefois, quelques-unes des espèces présentes dans ces zonages sont ou pourraient être retrouvées au sein de l'emprise projet. Parmi elles :

- Le Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*) a en effet été contacté au sein d'un chêne dans l'emprise du périmètre d'étude élargi, mais pas dans l'emprise de la zone projet ;
- Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) pourrait utiliser l'arbre présentant une cavité, situé dans l'emprise du périmètre d'étude élargi, mais pas dans l'emprise de la zone projet ;
- L'Écaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*) espèce dont la chenille est polyphage. La bibliographie la donne sur de nombreuses espèces dont les chênes, chèvrefeuille des bois, genêt à balais et Noisetier commun, taxons présents dans l'emprise projet. Toutefois, le groupe d'experts sur les invertébrés de la Convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctaria rhodensis* (endémique de l'île de Rhodes, Grèce) est menacée en Europe (erreur de transcription dans la Directive Habitats).
- Le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et la Rainette verte (*Hyla arborea*) pourraient potentiellement se reproduire dans les fossés à proximité, si ceux-ci sont en eau. Par conséquent ils peuvent également trouver un habitat de repos au sein du boisement mixte et de l'alignement de Chêne au droit du projet.

# Milieux du réseau Natura 2000

Projet de lotissement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google Satellite, DREAL  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 23/03/2020



- Périmètre de la zone projet
- Zone tampon de 3 km autour de la zone projet
- ZPS - Directive Oiseaux
- SIC - Directive Habitats

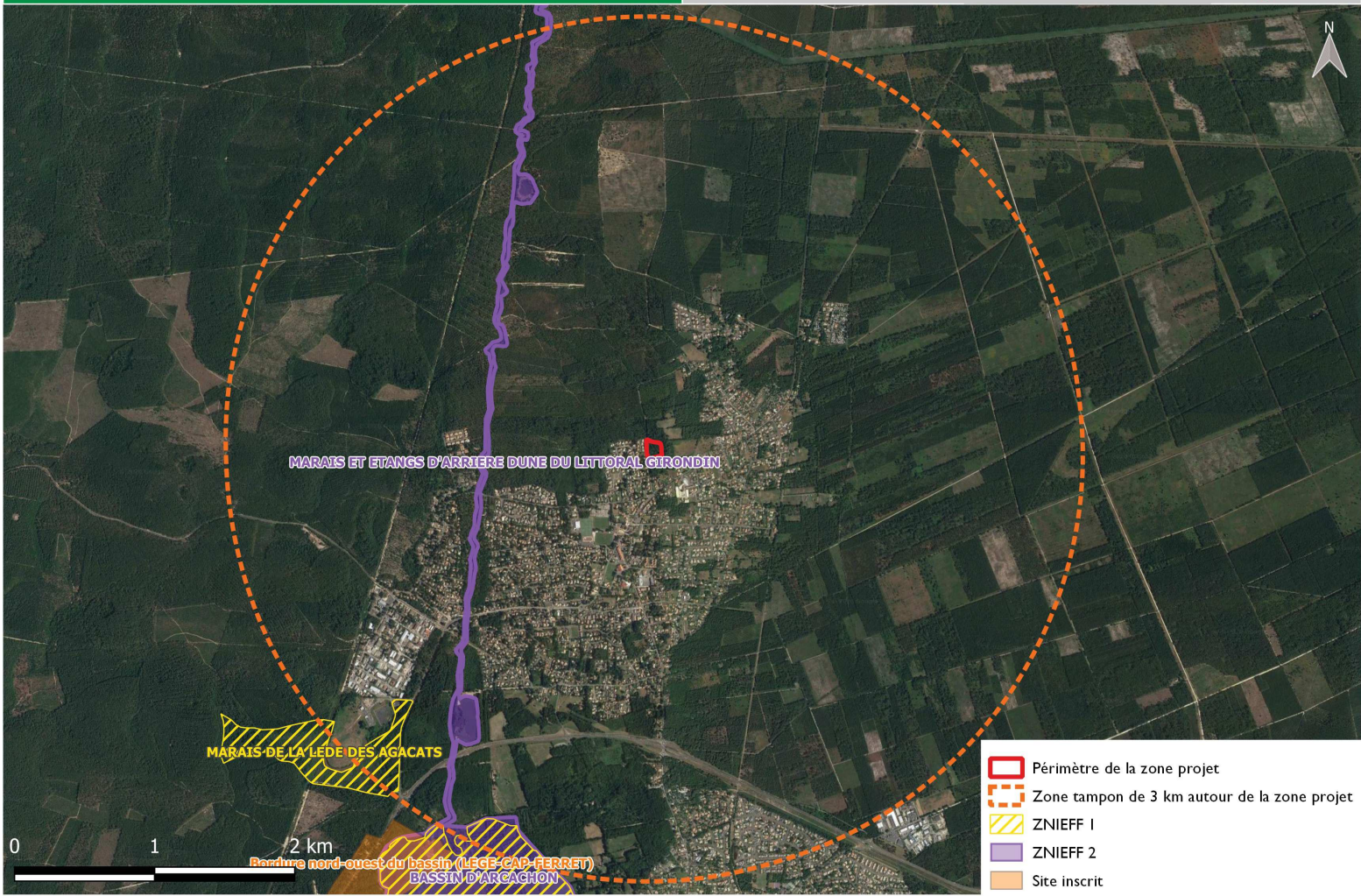


## Milieux naturels remarquables

Projet de lotissement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google Satellite, DREAL  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 23/03/2020

EnVolis  
Ingénierie - Environnement



### 3. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA FLORE

Concernant la flore, les espèces patrimoniales (protégées et/ou inscrites à la Directive Habitats et/ou déterminantes ZNIEFF et/ou aillant un statut autre que LC sur liste rouge) recensées dans une maille de 5x5 km (E0370N6415) autour du site projet ces 10 dernières années par le CBNSA (Conservatoire Botanique

National Sud-Atlantique) sont présentées dans le tableau ci-après. Au regard de l'écologie connue de chacune de ces espèces, il est indiqué les potentialités d'accueil de ces dernières au sein même de l'emprise projet.

Tableau 3 : Espèces patrimoniales floristiques recensées dans la bibliographie (source : CBNSA)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Allium subhirsutum</i>	Ail un peu hérissé	/	x	/	/	NT	LC	Rocailles, vignes, bois, friches	Nulle
<i>Alopecurus bulbosus</i>	Vulpin bulbeux	/	x	/	/	LC	LC	Milieus humides surtout maritimes	Nulle
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	/	x	/	Art. 3	NT	LC	Prés humide et marécage	Nulle
<i>Armeria maritima</i>	Gazon d'Olympe	/	x	/	/	NT	LC	Halophile, rochers et prés salés	Nulle
<i>Artemisia campestris</i>	Armoise champêtre	/	x	/	/	VU	LC	Pelouses, terrains vagues sur sols secs et sablonneux	Nulle
<i>Atriplex littoralis</i>	Arroche du littoral	/	x	/	/	NT	LC	Sables du littoral	Nulle
<i>Bothriochloa ischaemum</i>	Barbon pied-de-poule	/	x	/	/	LC	LC	Pelouses rocailleuses, coteaux secs, bords des chemins	Faible
<i>Carex binervis</i>	Laïche à deux nervures	/	x	/	/	LC	LC	Landes humides, marais	Nulle
<i>Carex extensa</i>	Laïche étirée	/	x	/	/	LC	LC	Plus ou moins halophile	Nulle
<i>Carex trinervis</i>	Laïche à trois nervures	/	x	/	/	LC	LC	Marécages sablonneux surtout du littoral	Nulle
<i>Carex viridula</i>	Laïche tardive	/	x	/	/	LC	LC	Grèves des étangs, bords des mares, bas-marais	Nulle
<i>Centaurium tenuiflorum</i>	Petite centaurée à petites fleurs	/	/	/	/	NT	LC	Vases maritimes et milieux humides du littoral	Nulle
<i>Cerastium diffusum</i>	Céraiste diffuse	/	x	/	/	LC	LC	Dunes, pelouses, champs	Nulle
<i>Cochlearia danica</i>	Cranson du Danemark	/	x	/	/	NT	LC	Milieus des prés salés	Nulle
<i>Coincya cheiranthos</i>	Choux giroflée	/	x	/	/	LC	LC	Milieus sablonneux, pinèdes	Faible
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	/	x	/	Art. 3/5	LC	LC	Boisements frais	Faible
<i>Crithmum maritimum</i>	Criste marine	/	x	/	Art. 4	LC	LC	Enrochements et dunes du littoral	Nulle
<i>Erica lusitanica</i>	Bruyère du Portugal	/	x	Art. 1	/	VU	VU	Landes humides	Nulle
<i>Eryngium maritimum</i>	Panicaut de mer	/	x	/	Art. 6	LC	LC	Halophile, sables maritimes du littoral et berges estuariennes	Nulle
<i>Festuca rubra littoralis</i>	Fétuque des grèves	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Frankenia laevis</i>	Frankénie lisse	/	x	/	Art. 6	LC	LC	Sables maritimes, prés salés et enrochements estuariens	Nulle

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Halimione portulacoides</i>	Obione faux pourpier	/	x	/	/	LC	LC	Halophile, prés salés, sables et vases du littoral	Nulle
<i>Isoetes histrix</i>	Isoète des sables	/	x	Art.1	/	VU	LC	Pelouses sèches à humides	Nulle
<i>Jacobaea erratica</i>	Séneçon à feuilles de Barbarée	/	x	/	Art. 3	LC	LC	Milieux humides, fossés, prairies	Nulle
<i>Juncus heterophyllus</i>	Jonc hétérophylle	/	x	/	/	LC	LC	Etangs, mares, fossés	Nulle
<i>Lathyrus angulatus</i>	Gesse anguleuse	/	x	/	/	VU	LC	Milieux secs et arides	Nulle
<i>Limbarða crithmoides</i>	Inule faux crithme	/	x	/	/	LC	LC	Halophile, milieux des prés salés et humides du littoral	Nulle
<i>Limonium auriculiersifolium</i>	Statrice à feuilles de Lychnis	/	x	/	/	VU	LC	Milieux salés aux bords des lagunes	Nulle
<i>Limonium dodartii</i>	Statrice de Dodart	/	x	/	/	/	LC	Sables du littoral, lèdes, prés salés, haut schorre	Nulle
<i>Limonium vulgare</i>	Statrice commun	/	x	/	/	LC	LC	Stations saumâtres et salées du littoral	Nulle
<i>Lotus angustissimus</i>	Lotier grêle	/	x	/	Art. 1	LC	LC	Côteaux secs et sablonneux	Nulle
<i>Lotus hispidus</i>	Lotier hispide	/	/	/	Art. 1	LC	LC	Côteau sec et sablonneux	Nulle
<i>Lupinus angustifolius reticulatus</i>	Lupin réticulé	/	x	/	/	VU	/	Champs sablonneux	Nulle
<i>Lysimachia maritima</i>	Herbe au lait	/	x	/	Art. 6	LC	LC	Prés salés	Nulle
<i>Micropyrum tenellum</i>	Catapode des graviers	/	x	/	/	LC	LC	Milieux siliceux arides	Nulle
<i>Narcissus gigas</i>	Trompette de méduse	/	x	/	/	LC	LC	Landes, bas-côtés routiers	Faible
<i>Neoschischkinia elegans</i>	Agrostide élégante	/	x	Art.1	/	NT	LC	Landes sablonneuses	Nulle
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge	/	x	/	/	LC	LC	Moissons, cultures, prairies	Nulle
<i>Oenanthe lachenalii</i>	Oenanthe de Lachenal	/	x	/	/	NT	LC	Halophile, prairies et milieux humides	Nulle
<i>Oenanthe silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs	/	x	/	Art. 1	LC	LC	Prairie humide	Nulle
<i>Parapholis strigosa</i>	Lepture raide	/	x	/	/	VU	LC	Sables maritimes du littoral	Nulle
<i>Phleum arenarium</i>	Fléole des sables	/	x	/	/	LC	LC	Dunes, sables	Nulle
<i>Plantago maritima</i>	Plantain maritime	/	x	/	/	NT	LC	Halophyte, prés salés, marais	Nulle
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	/	x	/	/	LC	LC	Forêts peu denses sur sol acide	Nulle
<i>Romulea bulbocodium</i>	Romulée de Provence	/	x	/	Art. 1	NT	LC	Landes et dunes	Nulle
<i>Ruppia cirrhosa</i>	Ruppie spiralee	/	x	/	/	VU	LC	Eaux saumâtres du littoral	Nulle
<i>Ruppia maritima</i>	Ruppie maritime	/	x	Art. 1	/	LC	LC	Eaux saumâtres ou douces à proximité du littoral	Nulle
<i>Sagina maritima</i>	Sagine maritime	/	x	/	/	VU	LC	Sables maritimes, prés salés	Nulle
<i>Salicornia europaea</i>	Salicorne d'Europe	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Salicornia procumbens</i>	Salicorne couchée	/	x	Art. I	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Sarcocornia perennis</i>	Salicorne vivace	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Schenkia spicata</i>	Petite-centaurée en épi	/	x	Art. I	/	CR	LC	Halophile, prairies maritimes, milieux humides, marneux	Nulle
<i>Schoenoplectus pungens</i>	Scirpe piquant	/	x	/	/	LC	LC	Marais, surtout maritimes	Nulle
<i>Serapias lingua</i>	Sérapias langue	/	/	/	/	LC	LC	Prés, landes et bois	Faible
<i>Silene conica</i>	Silène conique	/	x	Art. I	/	LC	LC	Sables du littoral	Nulle
<i>Silene portensis</i>	Silène de Porto	/	x	/	Art. I	LC	LC	Sables de l'océan	Nulle
<i>Sisymbrium orientale</i>	Sisymbre d'Orient	/	/	/	/	CR	LC	Terrains vagues, haies, murs, chemins	Nulle
<i>Sonchus maritimus</i>	Laiteron maritime	/	x	/	/	LC	LC	Milieux plus ou moins marécageux, surtout littoraux et estuariens	Nulle
<i>Spartina maritima</i>	Spartine maritime	/	x	/	/	LC	LC	Vases salées	Nulle
<i>Spergula heldreichii</i>	Spergulaire de Heldreich	/	x	Art. I	/	NT	LC	Prairies maritimes	Nulle
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	/	x	/	/	LC	LC	Pelouses, prés secs	Nulle
<i>Suaeda vera</i>	Soude vraie	/	x	/	/	LC	LC	Sables et vases littoraux	Nulle
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	/	x	/	/	LC	LC	Marais tourbeux, boisés ou non, fossés routiers	Nulle
<i>Triglochin barrelieri</i>	Troscart de Barrelier	/	x	Art. I	/	VU	LC	Prairies maritimes humides, bords des eaux saumâtres	Nulle
<i>Utricularia australis</i>	Grande utricule	/	x	/	Art. I	LC	LC	Mares et étangs	Nulle
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique à écus	/	x	/	/	LC	LC	Milieux humides, marécages, bords des eaux	Nulle
<i>Vulpia membranacea</i>	Vulpie à une seule glume	/	x	/	/	DD	LC	Sables maritimes, friches	Nulle
<i>Zoostera noltei</i>	Zostère naine	/	x	/	/	VU	LC	Prairies sous-marines	Nulle

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 68 espèces floristiques patrimoniales. Au regard des conditions écologiques présentes sur site : Boisement de Chênes et de Pin à couvert arbustif, les potentialités d'accueil de la flore listée dans la bibliographie sont faibles à nulles.

#### 4. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA FAUNE

Concernant la faune, les données bibliographiques des 10 dernières années ont été recueillies sur la base de données en ligne Faune-Aquitaine au sein de la maille 10x10km dans laquelle s'insère le projet (E037N641). Ne sont présentées dans le corps de texte que les espèces patrimoniales (protégées et/ou inscrites à la Directive Habitats et/ou déterminantes ZNIEFF et/ou aillant un statut autre que LC sur liste rouge) susceptibles d'être présentes dans l'emprise projet (habitat de repos ou de reproduction favorable). Pour les oiseaux, une exception est faite : en

France, une très grande partie des oiseaux sont protégés et ce statut ne reflète en rien l'état de conservation de l'espèce, ainsi, ce critère n'est pas pris ici en compte pour définir la patrimonialité des espèces.

Les listes bibliographiques complètes (espèces communes et patrimoniales) sont présentées en annexe de ce rapport.

##### a. Oiseaux

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DO	Dét. ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	/	Art. 3	VU	Boisements, parcs et jardins	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Moyenne
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Assez forte
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	Art. 3	NT	Boisements ouverts ou lisières	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Moyenne
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	/	X	Art. 3	LC	Boisements feuillus mûres	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Faible
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	An I	/	Art. 3	LC	Boisements ouverts mûres	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Moyenne
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Assez forte

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 245 espèces d'oiseaux (cf. annexe) dont 144 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site (Boisement mixte et Alignement de Chêne), 7 oiseaux patrimoniaux sont potentiellement présents sur site. Les potentialités les plus fortes concernent des Fringillidés (Chardonneret, Verdier, Serin et Bouvreuil).

**b. Mammifères**

Tableau 5 : Espèces de mammifères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	/	X	/	LC	Ubiquiste mais besoin de caches	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Forte
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Forte
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	An V	/	Art.2	LC	Milieu divers mais peu anthropisés	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Faible
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	/	Art.2	LC	Boisements, haies, fourrés	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Forte

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 33 espèces de mammifères terrestres ou semi-aquatiques (cf. annexe) dont 10 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 4 mammifères patrimoniaux sont potentiellement présents sur site. Toutes ces espèces présentent un statut peu préoccupant au regard de la liste rouge nationale (LC). Concernant les chiroptères, 5 espèces sont inventoriées (cf. annexe) toutes patrimoniales. Au regard des habitats présents dans la zone projet, les potentialités de gîtes de ces espèces sont nulles, car les formations arborées sont relativement jeunes et ne présentaient pas de cavités ou autres particularités leurs étant favorables. En revanche, est sont susceptibles de transiter ou chasser dans la zone projet.

**c. Reptiles**

Tableau 6 : Espèces de reptiles patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	LC	LC	Ubiquiste	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Forte
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	/	X	Art.3	VU	LC	Divers habitats à sols meubles	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Moyenne
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	An IV	X	Art.2	NT	LC	Arbres et buissons clairsemés	Boisement mixte (lisière) et Alignement de Chênes	Faible

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 14 espèces de reptiles (cf. annexe) dont 13 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 3 d'entre elles sont potentiellement présentes sur site. En effet, la nature fermée des milieux présents dans l'emprise n'est favorable qu'à peu de reptiles, ayant pour la plupart des besoins en thermorégulation importants.

d. [Amphibiens](#)

Tableau 7 : Espèces d'amphibiens patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Habitat de repos	Habitat de reproduction	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	An IV	X	Art.2	LC	NT	Haies, boisements, landes humides et tourbières	Pièces d'eau sans poissons et végétalisées	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Moyenne
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	/	/	Art.3	LC	LC	Boisements et haies	Milieux aquatiques stagnants ou à courant lent	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Moyenne
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	/	/	Art.3	LC	LC	Boisements feuillus à mixtes frais	Divers milieux aquatiques lentiques à faiblement courants	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Moyenne
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An IV	/	Art.2	LC	LC	Surtout boisements feuillus et bocage, mais occasionnellement boisements mixtes et résineux	Divers milieux aquatiques dépourvus de poissons	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 9 espèces d'amphibiens (cf. annexe) toutes patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 4 d'entre eux sont potentiellement présents sur site. L'emprise projet ne présente pas de milieux favorables à la reproduction des amphibiens, toutefois, un fossé au Nord de l'emprise est potentiellement favorable à quelques amphibiens. Ainsi, le boisement que constitue le site projet est potentiellement favorable à leur repos hivernal.

e. [Insectes](#)

• [Lépidoptères](#)

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 56 espèces de lépidoptères (cf. annexe), dont 6 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, aucun d'entre eux n'est potentiellement présents dans l'emprise projet. La nature boisée assez dense du terrain projet est peu favorable aux lépidoptères, et est non favorable aux 6 lépidoptères patrimoniaux listés dans la bibliographie.

• [Odonates](#)

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 49 espèces d'odonates (cf. annexe), dont 15 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, aucun d'entre eux n'est potentiellement présents dans l'emprise projet. Aucun habitat aquatique ni milieu ouvert dans l'emprise projet n'est favorable aux odonates.

- Coléoptères

Tableau 8 : Espèces de coléoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	An II	X	/	/	/	Souche et système racinaire des chênes morts	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Faible
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	X	Art.2	/	/	Chênes avec blessures ou anfractuosités	Chêne présentant trous d'émergence	Présence avérée

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 9 espèces de coléoptères (cf. annexe), dont 2 patrimoniales. Le Grand capricorne est effectivement présent dans l'emprise du périmètre d'étude élargi au niveau d'un chêne marqué par des trous d'émergence de l'espèce. Le Lucane cerf-volant est une espèce dépendante de souches mortes de feuillus. La gestion du terrain projet et le peu de bois mort présent sur site rend faible les potentialités d'accueil du Lucane cerf-volant au sein même de l'emprise projet.

- Orthoptères

Tableau 9 : Espèces d'orthoptères patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	Liste rouge domaine subméditerranéen aquitain	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil du site (Périmètre strict)
<i>Cyrtaspis scutata</i>	Méconème scutigère	3	4	Espèce arboricole, dans le feuillage d'essences feuillues (chênes en particulier)	Boisement mixte et Alignement de Chênes	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 36 espèces d'orthoptères (cf. annexe), dont 1 patrimoniale. Le Méconème scutigère évolue dans le houppier des arbres feuillus (chênes en particulier). Le boisement mixte et l'Alignement de Chênes représentent donc des milieux favorables à cette espèce.



### 5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

L'analyse bibliographique fait ressortir plusieurs espèces animales patrimoniales qui pourraient évoluer dans l'emprise projet avec des probabilités plus ou moins fortes. Il en ressort que les enjeux d'habitat pour ces espèces concernent le couvert arboré du site (support de l'avifaune, des mammifères et orthoptères). Le sous-bois est également intéressant comme potentiel habitat de repos pour les amphibiens.

Concernant la flore, les espèces patrimoniales issues de la bibliographie présentent une écologie différente des conditions présentes au sein de l'emprise projet.

Pour rappel, les données bibliographiques portent sur un périmètre assez large autour de l'emprise projet et ne permettent en aucun cas d'avérer l'utilisation des habitats présents sur site par les espèces listées. L'analyse de la bibliographie permet toutefois de mettre en exergue des potentialités de présence sur site des espèces et d'adapter par mesure de précaution, si besoin, l'aménagement prévu. Des inventaires écologiques complémentaires aux périodes adaptées peuvent également permettre d'affiner ces potentialités ou avérer l'absence/présence de ces espèces.

La bibliographie met en exergue des enjeux écologiques potentiels au droit de l'emprise projet. Le boisement mixte et l'alignement de Chêne de par leurs sujets arborés et leurs sous-bois sont le support potentiel de faune à enjeu de conservation faible à moyen.

## 6. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FLORE RELEVÉE SUR SITE

### a. Flore patrimoniale

Les inventaires de terrain menés les 11 février 2014 et 19 février 2020 n'ont pas révélé la présence d'espèces floristiques patrimoniales. Au regard des données bibliographiques, les enjeux floristiques sont considérés comme faibles sur l'emprise projet.

### b. Arbres remarquables

Un arbre dit « remarquable » écologiquement est un sujet servant ou pouvant servir d'habitat de repos ou de reproduction pour une faune particulière, à savoir les chiroptères, l'avifaune cavicole secondaire et/ou les coléoptères saproxyliques.

Ces arbres présentent alors différentes caractéristiques attestant de leur patrimonialité : cavités dans le tronc ou les branches, traces d'insectes saproxylophages, présence de lierre exacerbée, âge très avancé de l'individu etc.

5 arbres remarquables d'enjeu moyens à assez forts sont présents à proximité immédiate du projet. Leur localisation est consultable sur la cartographie des habitats – Planche I. Un arbre présente des traces d'émergence du Grand capricorne, insecte protégé à l'échelle nationale, un autre est favorable aux chiroptères, aux mammifères et à l'avifaune cavicole secondaire au vu de ses cavités hautes et les trois derniers sont d'un âge très avancé, ce qui leurs apportent un intérêt biologique et les rend propices à la formation imminente de particularités utiles au gîte des chiroptères ou à la future colonisation par le grand capricorne. L'enjeu écologique attribué à ces arbres reflète l'enjeu de conservation des espèces occupant ou pouvant occuper ces arbres (habitat de repos ou de reproduction).

### a. Flore exotique envahissante

Le CBNSA a publié en 2016 une *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine*. Ce document énumère les espèces exotiques introduites pouvant causer des dommages aux espèces autochtones (occupation de leurs niches

écologiques) ou causer des problèmes sanitaires. Parmi elles, il est distingué des espèces envahissantes avérées et d'autres qui restent à surveiller.

Tableau 10 : Flore exotique envahissante relevée sur site

Flore exotique envahissante		Statut au sein de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine
Nom français	Nom latin	
Laurier cerise	<i>Prunus laurocerasus</i>	Exotique envahissante avérée

Une espèce exotique envahissante a été relevée dans l'emprise projet. Le projet devra prendre des mesures afin de ne pas propager cette espèce.

## 7. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FAUNE RELEV E SUR SITE

### b. Oiseaux

Tableau 11 : Liste des oiseaux contact s sur site

Nom latin	Nom fran�ais	DO	D�t ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concern� dans l'emprise projet	Statut dans l'emprise	Enjeux
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec �l�ments arbor�s pour nicher (haies, bosquets)	Totalit�	H	Faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec cavit�s pour nicher (arbres, b�timents)	/	H	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des ch�nes	/	/	/	LC	Divers boiselements	Totalit�	H	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	Boiselements (surtout lisi�res), haies, parcs arbor�s, etc.	Totalit�	H	Faible
<i>Parus caeruleus</i>	M�sange bleue	/	/	Art. 3	LC	Boiselements et parcs arbor�s feuillus avec cavit�s	Totalit�	H	Assez faible
<i>Parus major</i>	M�sange charbonni�re	/	/	Art. 3	LC	Boiselements et parcs arbor�s feuillus avec cavit�s	Totalit�	H	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec �l�ments arbor�s pour nicher (haies, bosquets)	Totalit�	H	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec �l�ments arbor�s pour nicher (haies, bosquets)	Totalit�	H	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC	Boiselements, haies, parcs arbor�s etc.	Totalit�	H	Assez faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet triple-bandeau	/	/	Art. 3	LC	For�t de feuillus � mixte, sous-bois dense, parc arbor� etc.	Totalit�	H	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	Boiselements, haies, parcs arbor�s etc. (strate arbustive surtout)	Totalit�	H	Assez faible
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	Boiselements, haies, parcs arbor�s etc. avec arbres � cavit�s	Totalit�	H	Assez faible
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	/	Art. 3	LC	For�t de feuillus � mixte, sous-bois dense, ripisylve, bocage etc.	Totalit�	H	Assez faible

Les inventaires de terrain effectu s les 11 f vrier 2014 et 19 f vrier 2020 valent comme des recensements de l'avifaune hivernante sur site au vu de la p riode. Ces investigations ont permis de lister 13 esp ces tr s communes et pr sentant un statut de conservation peu pr occupant. Toutefois, 7 d'entre-elles sont prot g es. Globalement le cort ge observ  est celui des esp ces foresti res. Au regard des donn es r colt es sur le terrain, l'enjeu de l'avifaune hivernante est donc faible   assez faible. En p riode de nidification (globalement avril   ao t), d'autres esp ces sont susceptibles d' voluer sur site en plus de celles contact es en p riode hivernale (cf. donn es bibliographiques).

c. Mammifères (hors chiroptères)

Tableau 12 : Liste des oiseaux contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Enjeu
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	/	/	/	LC	Ubiquiste : boisements, prairies etc.	Totalité	Faible
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	Totalité	Assez faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC	Ubiquiste : boisements, prairies etc.	Totalité	Faible

Les inventaires menés les 11 février 2014 et 19 février 2020 ont mis en exergue la présence de trois espèces de mammifère au sein de l'emprise projet et à ses abords. Ceux-ci sont tous très communs sur le territoire et seul l'Ecureuil roux dispose d'une protection nationale. Les enjeux les concernant sont donc faibles à assez faibles.

d. Chiroptères

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères (en phase de repos hivernal à cette époque). Toutefois, l'étude des habitats a permis d'émettre des potentialités d'accueil pour ce taxon (gîte estival et hivernal) dans le périmètre élargi. A l'échelle régionale (contexte des Landes de Gascogne), les chiroptères, selon les espèces et leurs affinités écologiques, utilisent comme gîte des arbres (avec cavités, anfractuosités, écorce décollée etc.) ou des structures bâties (présentant des interstices et un abri aux intempéries, froid, humidité, forte chaleur, etc.).

Au sein du périmètre d'étude élargi, un arbre pourrait servir de gîte aux chiroptères et les habitations présentes à proximité sont également susceptibles de constituer un gîte pour les espèces anthropophiles. Par ailleurs, le boisement, principalement sur ses lisières, est susceptible de servir d'habitat de chasse pour l'ensemble des chiroptères.

L'enjeu chiroptérologique est toutefois à nuancer : la localisation péri-urbaine du site projet le soumet à une pollution lumineuse provenant des habitations et des rues voisines. Ainsi de nombreuses espèces lucifuges pourraient ne pas fréquenter le site pour ces raisons.

e. Reptiles

La période à laquelle a été effectué l'inventaire de terrain n'est pas favorable à l'observation des reptiles. Toutefois, au vu de la nature fermée des milieux de la zone projet, les enjeux concernant les reptiles sont plutôt moindres.

#### f. Amphibiens

La période à laquelle les inventaires de terrain ont été effectués correspond au début de la saison de reproduction des amphibiens. Ceux-ci sont donc visibles la nuit dans les pièces d'eau, fossés, cours d'eau... Sur site le réseau de fossés temporaires était en eau en 2014 et à sec en 2020. Aucune espèce n'a été observée, toutefois, un inventaire nocturne lorsque les fossés sont en eau permettrait de mettre en évidence leur présence ou non sur site.

#### g. Insectes

Tableau 13 : Liste des insectes contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Enjeux
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An III/IV	X	Art.2	/	/	Chênes avec blessures ou anfractuosités	Chêne présentant des trous d'émergence	Moyen

La période à laquelle l'inventaire de terrain a été effectué n'est pas favorable à l'observation des insectes, seul une espèce a été indirectement observée (traces). Cependant, au regard des données bibliographiques, les enjeux entomologiques apparaissent relativement faibles. Le seul enjeu identifié concerne la présence avérée du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée, au sein d'un des arbres de l'emprise d'étude élargie. L'enjeu entomologique est donc globalement faible sur toute l'emprise projet.

### 8. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES RELEVÉES SUR SITE

Les inventaires menés les 11 février 2014 et 19 février 2020 (hiver) ont permis d'inventorier au sein de l'emprise projet et du périmètre élargi :

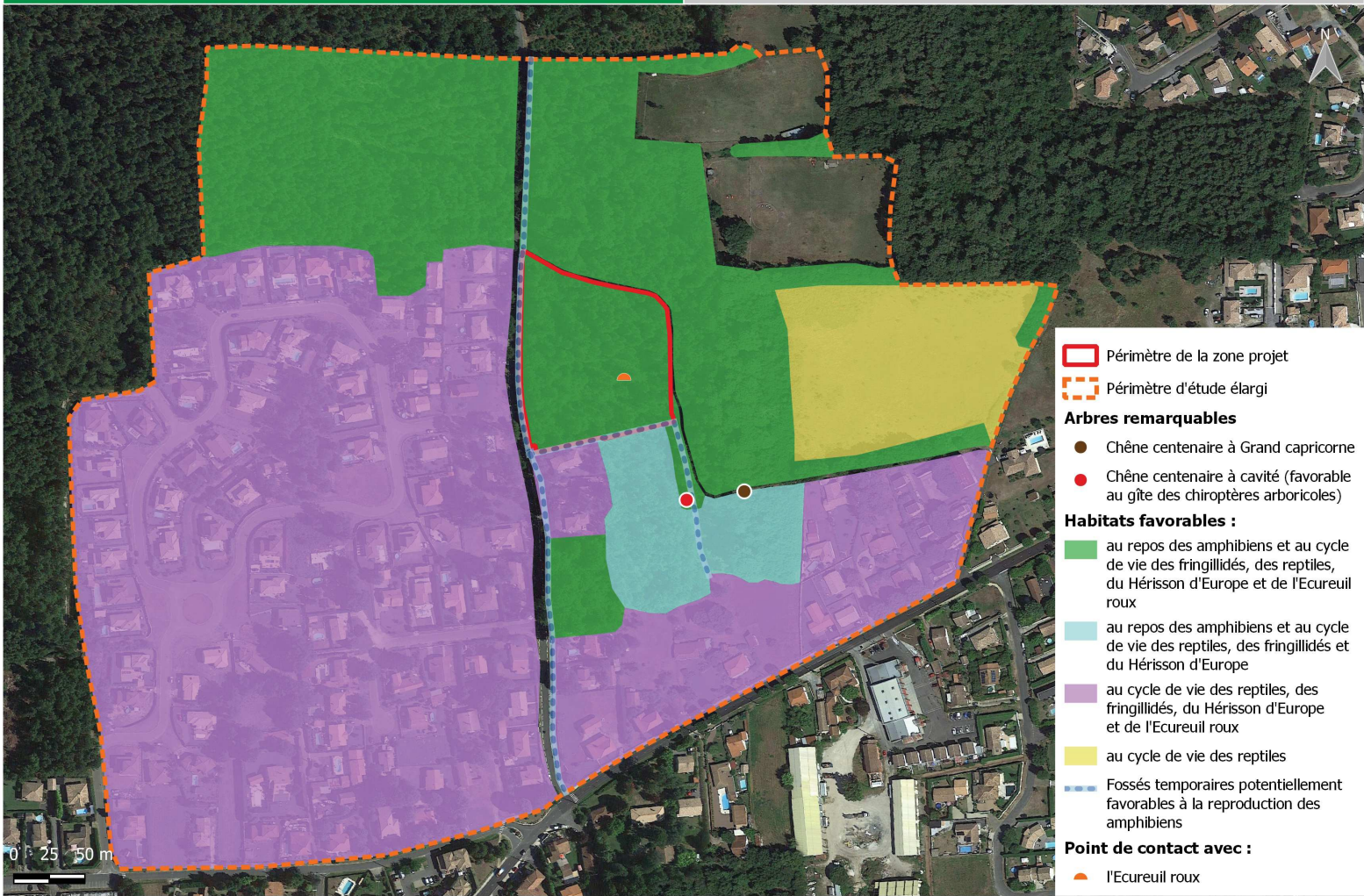
- Les habitats naturels (enjeu moyen dans l'emprise) ;
- Les mammifères (hors chiroptères) ;
- La flore précoce (enjeu faible pour la flore autochtone, enjeu moyen à assez fort pour les arbres remarquables, et présence d'espèces invasives dans l'emprise) ;
- Les oiseaux hivernants (enjeu faible à assez faible dans l'emprise) ;

Au vu de la nature des habitats et de la bibliographie, des inventaires entre les mois d'avril et juin permettraient de s'assurer de la présence ou de l'absence des taxons dont la potentialité de présence sur site est jugée moyenne à forte (oiseaux nicheurs notamment). A ce stade, et par précaution, les enjeux bibliographiques sont pris en compte dans l'analyse globale des enjeux écologiques. L'élaboration des mesures d'évitement et de réduction des incidences du projet en tiendra compte également. La cartographie suivante récapitule les habitats d'espèce comprenant les deux jeux de données (bibliographie et inventaires terrain).

**Cartographie des habitats favorables à la faune remarquable (issue de la bibliographie et des inventaires terrain)**

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 19/02/2020



### 9. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'état initial, au travers d'une analyse bibliographique et d'inventaires de terrain, a conduit à mettre en évidence un certain nombre d'enjeux de conservation en fonction des différentes sensibilités faunistiques et floristiques mises en lumière.

Ces enjeux ont été formulés au niveau des habitats naturels mais également taxon par taxon en ce qui concerne la faune et la flore. La superposition des enjeux faunistiques et floristiques aux habitats permet de dresser une cartographie des enjeux écologiques globaux à l'échelle du projet de manière à synthétiser ces informations.

Cette cartographie est présentée par la suite. Elle détaille les secteurs à enjeux de par leurs sensibilités particulières en termes d'habitats ou de présence potentielle

ou avérée d'espèces à enjeu. Ces secteurs correspondent aux limites des habitats naturels identifiés puisque ces dernières constituent des surfaces tangibles potentiellement concernées par des incidences, ou au contraire des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

Par ailleurs, des enjeux ponctuels sont également à considérer (arbres remarquables, stations d'espèces floristiques patrimoniales ou invasives notamment).

*Remarque : concernant les espèces présentes dans la bibliographie, seules les espèces dont la potentialité d'accueil sur site est jugée moyenne à forte sont prises en compte dans l'analyse des enjeux finaux.*

Suite au croisement des enjeux des habitats, de la faune et de la flore (données de terrain et bibliographiques), il résulte qu'au sein de l'emprise, les enjeux écologiques principaux concernent :

- Le boisement mixte de Chêne et de Pin et l'Alignement de Chêne d'enjeu moyen : boisements moins bien représentés que les boisements résineux uniformes à l'échelle locale et support potentiel de biodiversité (oiseaux et amphibiens notamment) ;

En dehors de l'emprise les enjeux principaux concernent :

- Les arbres favorables à la faune (Grand capricorne, chiroptères, oiseaux cavicoles secondaires, etc.) : enjeu moyen à assez fort.
- Les habitats boisés (boisements mixtes, jeunes boisements...) : enjeu moyen (intérêt proche du boisement mixte au sein de l'emprise).

Les autres habitats représentent un enjeu faible à assez faible.

Tableau 14 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi

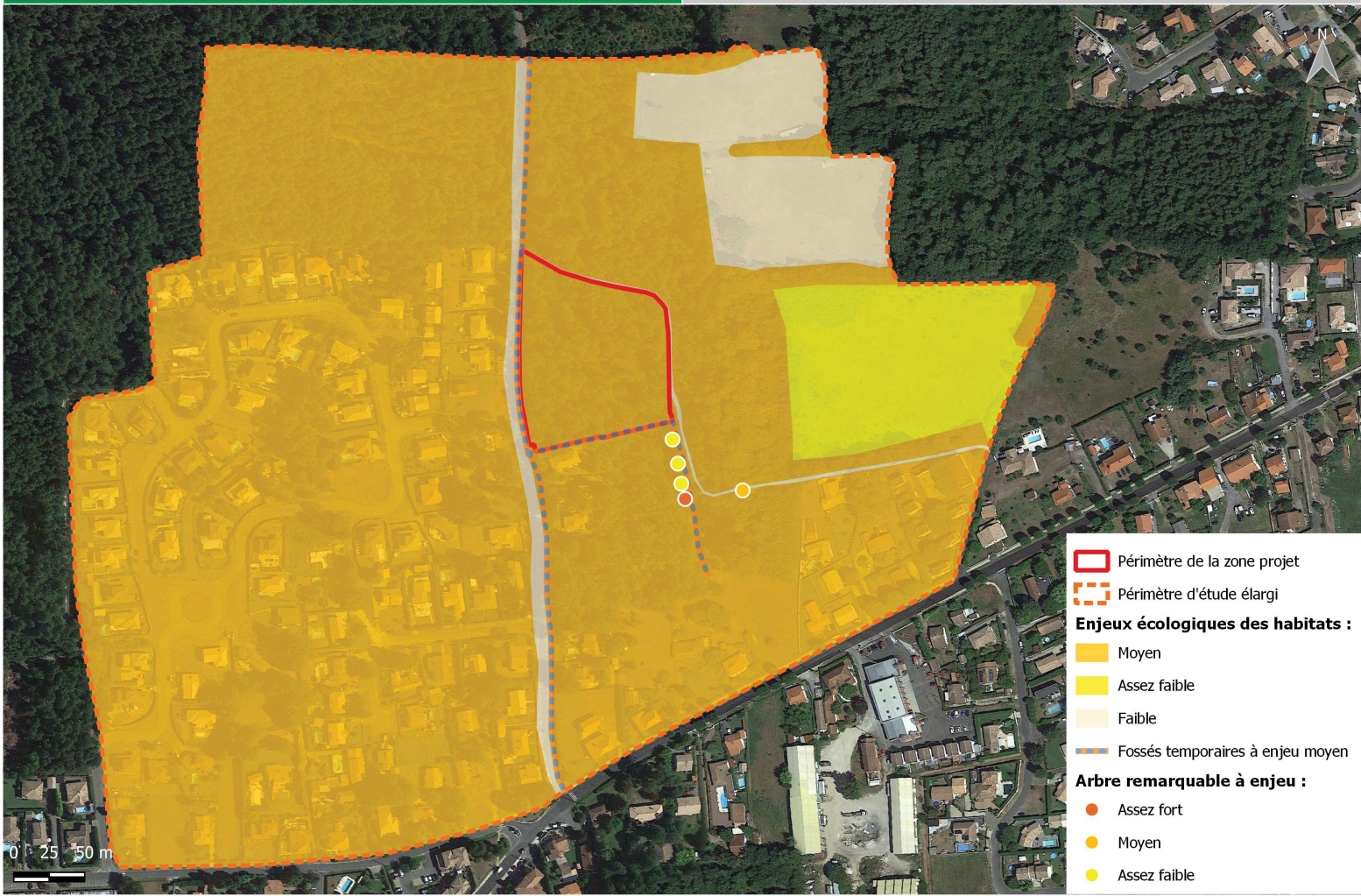
Habitat	Enjeu habitat	Bibliographie		Inventaire de terrain (à la suite des passages des 11 février 2014 et 19 février 2020)								Enjeu écologique
		Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes		
Boisement mixte de Pin et de Chêne	Moyen	Faible	Moyen	Non évalué	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	
Boisement mixte de Pin et de Chêne x Fourré mixte	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	
Alignement de Chêne	Moyen	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	
Broussailles forestières décidues de Chênaie	Faible	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	
Pâturage mésophile	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Faible	
Prairie de fauche	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Assez faible	
Habitations et jardins	Faible	Faible	Moyen	Faible	Assez faible	Assez faible	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	
Fossés temporaires	Faible	Faible	Moyen	Nul	Nul	Nul	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Moyen	
Arbre favorable au Grand capricorne	Assez faible	Faible	Moyen	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	/	/	Moyen	Moyen	
Arbre à cavité	Assez faible	Faible	Assez fort	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	/	/	/	Assez fort	
Arbre centenaire	Assez faible	Faible	Assez faible	/	Non évalué	Non évalué	Non évalué	/	/	/	Assez faible	



# Cartographie des enjeux écologiques

Projet d'aménagement  
Commune de LEGE-CAP-FERRET (33)

Source : Google satellite  
Auteur : ENVOLIS  
Date : 19/02/2020



---

**Annexe I**

–

**Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux**

---

**DH** : Directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE)

- **An. I** (Annexe I) : Habitat d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **An. II** (Annexe II) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **An. IV** (Annexe IV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- **An. V** (Annexe V) : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

**DO** : Directive Oiseaux (2009/147/CE)

- **An. I** (Annexe I) : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces dont les populations permettent la chasse, mais où des limites sont établies et respectées.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

**Det. ZNIEFF** (Déterminante ZNIEFF) : Espèces sur lesquelles s'appuie l'identification d'une ZNIEFF.

**Conv. Berne** : Convention de Berne

- **An. I** (Annexe I) : Espèces dont la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel est interdit.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

**PN** : Protection nationale

**Flore** : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982

- **Art. 1** : Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en France métropolitaine.
- **Art. 2** : Espèces dont la destruction de spécimens sauvages sur le territoire nationale est interdite.
- **Art. 3** : Espèces listés à l'article 2 et dont le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

**Oiseaux** : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

- **Art. 3** : Espèces dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

**Mammifères** : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

**Reptiles et amphibiens** : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les nids et les habitats de repos et de reproduction sont protégés.
- **Art. 3** : Espèces dont les individus, les œufs et les nids sont protégés
- **Art. 5** : Espèces dont la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commercial ou non des spécimens prélevés sont interdites.

**Insectes** : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

**Mammifères** : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2 :** Espèces dont les individus, les œufs, les larves, les nymphes et les habitats de repos et de reproduction sont protégés. Par ailleurs, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de ces espèces est interdite.
- **Art. 3 :** Espèces dont la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés est interdite.

**PR :** Protection régionale

Flore : Arrêté ministériel du 8 mars 2002

- **Art. 1 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en ex-région Aquitaine.
- **Art. 2 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Dordogne.
- **Art. 3 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Gironde.
- **Art. 4 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Landes.
- **Art. 5 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département du Lot-et-Garonne.
- **Art. 6 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

**LR AQ :** Liste rouge Aquitaine

**LR FR :** Liste rouge nationale (celle utilisée pour les oiseaux est la liste rouge des oiseaux nicheurs)

**LR EU :** Liste rouge européenne

**LR MO :** Liste rouge mondiale

- **EX :** éteinte au niveau mondial
- **EW :** éteinte à l'état sauvage
- **RE :** disparue au niveau régional
- **CR :** en danger critique
- **EN :** en danger
- **VU :** vulnérable
- **NT :** quasi-menacée
- **LC :** préoccupation mineure
- **DD :** données insuffisantes
- **NA :** non applicable
- **NE :** non évaluée

**LR domaine subméditerranéen aquitain:** Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET et DEFAUT, 2004)

- **1 :** Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
- **2 :** Espèce fortement menacée d'extinction
- **3 :** Espèce menacée, à surveiller
- **4 :** Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances

---

**Annexe II**

–

**Liste complète de la faune présente dans la bibliographie (Faune-Aquitaine)**

---

## Liste des oiseaux issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	/	Art. 3	LC
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	An I	X	Art. 3	LC
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	/	/	/	NT
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	An I	X	Art. 3	LC
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	/	X	Art. 3	LC
<i>Recurvirostra avosetta</i>	Avocette élégante	An I	X	Art. 3	LC
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	An I	/	Art. 3	VU
<i>Limosa limosa</i>	Barge à queue noire	An II	X	/	VU
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	An II/III	X	/	/
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	/	X	/	LC
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	/	/	Art. 3	/
<i>Calidris temminckii</i>	Bécasseau de Temminck	/	/	Art. 3	/
<i>Calidris canutus</i>	Bécasseau maubèche	An II	X	/	/
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	/	X	Art. 3	/
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	/	/	Art. 3	/
<i>Calidris alpina</i>	Bécasseau variable	/	X	Art. 3	/
<i>Calidris maritima</i>	Bécasseau violet	/	X	Art. 3	/
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	/	X	/	CR
<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde	An II/III	/	/	/
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	/	X	Art. 3	LC
<i>Motacilla alba yarelli</i>	Bergeronnette de Yarell	/	/	Art. 3	/
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	/	/	Art. 3	LC
<i>Motacilla flava flavissima</i>	Bergeronnette flavéole	/	X	Art. 3	/
<i>Motacilla flava iberiae</i>	Bergeronnette ibérique	/	X	Art. 3	/
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	/	X	Art. 3	LC
<i>Branta bernicla</i>	Bernache cravant	An II	X	Art. 3	/
<i>Branta leucopsis</i>	Bernache nonette	An I	/	Art. 3	/
<i>Nycticorax nycticorax</i>	Bihoreau gris	An I	X	Art. 3	NT
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	An I	X	Art. 3	LC
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	/	/	Art. 3	NT
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	/	Art. 3	VU
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	/	X	Art. 3	EN
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	/	/	Art. 3	VU
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	An I	X	Art. 3	EN
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	/	X	Art. 3	LC
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	/	/	Art. 3	LC
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	An I	X	Art. 3	LC
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	An I	X	Art. 3	NT
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	An I	X	Art. 3	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	/	Art. 3	LC
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé	An I	X	Art. 3	VU
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	/	X	/	LC
<i>Nymphicus hollandicus</i>	Calopsitte élégante	/	/	/	/
<i>Aix sponsa</i>	Canard carolin	/	/	/	/
<i>Mareca strepera</i>	Canard chipeau	/	X	/	LC
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	/	/	/	LC
<i>Aix galericulata</i>	Canard mandarin	/	/	/	NA
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	An II/III	X	/	NA
<i>Mareca penelope</i>	Canard siffleur	An II/III	X	/	NA
<i>Spatula clypeata</i>	Canard souchet	/	X	/	LC
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	An II	/	/	/
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	/	/	Art. 3	/
<i>Tringa totanus</i>	Chevalier gambette	/	X	/	LC
<i>Actitis macularius</i>	Chevalier grivelé	/	/	Art. 4	/
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	X	Art. 3	NT
<i>Tringa stagnatilis</i>	Chevalier stagnatile	/	/	Art. 4	/
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	An I	/	Art. 3	/
<i>Athene noctua</i>	Chouette chevêche	/	X	Art. 3	LC
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	/	/	Art. 3	LC
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	An I	/	Art. 3	LC
<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire	An I	/	Art. 3	EN
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	An I	X	Art. 3	LC
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	/	/	Art. 3	VU
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	/	X	Art. 3	LC
<i>Calidris pugnax</i>	Combattant varié	An I/II	/	/	NA
<i>Phalacrocorax aristotelis</i>	Cormoran huppé	/	/	Art. 3	LC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	/	Art. 3	LC
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	/	X	Art. 3	VU
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	An II	/	/	/
<i>Ardeola ralloides</i>	Crabier chevelu	An I	X	Art. 3	LC
<i>Cygnus atratus</i>	Cygne noir	/	/	/	/
<i>Cygnus olor</i>	Cygne tuberculé	/	/	Art. 3	LC
<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve	/	/	/	/
<i>Himantopus himantopus</i>	Echasse blanche	An I	X	Art. 3	LC
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	/	/	Art. 3	LC
<i>Somateria molissima</i>	Eider à duvet	An II/III	X	/	CR

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Caprimulgus Europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	An I	/	Art. 3	LC
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	/	/	Art. 3	LC
<i>Oxyura jamaicensis</i>	Erismature rousse	/	/	/	NA
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	/	/	/	LC
<i>Syrnaticus reevesii</i>	Faisan vénéré	/	/	/	NA
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Art. 3	NT
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	An I	/	Art. 3	/
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	/	X	Art. 3	LC
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	An I	X	Art. 3	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	/	/	Art. 3	NT
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	/	/	Art. 3	NT
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	An I	/	Art. 3	EN
<i>Morus bassanus</i>	Fou de Bassan	/	/	Art. 3	NT
<i>Fulica atra</i>	Foulque macroule	/	/	/	LC
<i>Aythya ferina</i>	Fulligule milouin	/	X	/	VU
<i>Aythya marila</i>	Fulligule milouinan	An II/III	/	/	/
<i>Aythya fuligula</i>	Fulligule morillon	An II/III	X	/	LC
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	/	/	/	LC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	Art. 3	NT
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	/	X	Art. 3	VU
<i>Larus glaucoides</i>	Goéland à ailes blanches	/	/	Art. 4	/
<i>Larus delawarensis</i>	Goéland à bec cerclé	/	/	Art. 4	/
<i>Larus argentatus</i>	Goéland argenté	/	/	Art. 3	NT

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Larus fuscus</i>	Goéland brun	/	/	Art. 3	LC
<i>Larus canus</i>	Goéland cendré	/	X	Art. 3	EN
<i>Larus michahellis</i>	Goéland leucopnée	/	/	Art. 3	LC
<i>Larus marinus</i>	Goéland marin	/	/	Art. 3	LC
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	An I	X	Art. 3	LC
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	/	/	Art. 3	LC
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand gravelot	/	X	Art. 3	VU
<i>Stercorarius skua</i>	Grand labbe	/	/	Art. 4	/
<i>Casmerodius albus</i>	Grande aigrette	An I	/	Art. 3	NT
<i>Charadrius alexandrinus</i>	Gravelot à collier interrompu	An I	X	Art. 3	VU
<i>Podiceps nigricollis</i>	Grèbe à cou noir	/	X	Art. 3	LC
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	/	/	Art. 3	LC
<i>Podiceps auritus</i>	Grèbe esclavon	An I	X	Art. 3	/
<i>Podiceps cristatus</i>	Grèbe huppé	/	/	Art. 3	LC
<i>Podiceps grisegena</i>	Grèbe jougris	/	/	Art. 3	CR
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	/	Art. 3	LC
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	/	/	/	LC
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	An II	/	/	LC
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	An II	/	/	/
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	/	/	LC
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyau	/	/	Art. 3	LC
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	An I	X	Art. 3	CR
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	/	/	Art. 3	LC
<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère	/	/	Art. 4	NA
<i>Chlidonias hybrida</i>	Guifette moustac	An I	X	Art. 3	VU
<i>Chlidonias niger</i>	Guifette noire	An I	X	Art. 3	EN

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Uria aalge</i>	Guillemot de Troil	An I	X	Art. 3	EN
<i>Mergus serrator</i>	Harle huppé	An II	X	Art. 3	CR
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	/	/	Art. 3	LC
<i>Bubulcus ibis</i>	Héron garde-bœufs	/	X	Art. 3	LC
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpre	An I	X	Art. 3	LC
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	An I	X	Art. 3	VU
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	/	/	Art. 3	LC
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	/	/	Art. 3	NT
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	/	/	Art. 3	LC
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	/	/	Art. 3	NT
<i>Haematopus ostralegus</i>	Huîtrier pie	/	X	Art. 3	NT
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	/	/	Art. 3	LC
<i>Hippobolus polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	/	/	Art. 3	LC
<i>Plegadis falcinellus</i>	Ibis falcinelle	An I	/	Art. 3	NT
<i>Threskiornis aethiopicus</i>	Ibis sacré	/	/	/	/
<i>Stercorarius parasiticus</i>	Labbe parasite	/	/	Art. 4	/
<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin	/	/	Art. 4	/
<i>Leiothrix lutea</i>	Léiothrix jaune	/	/	/	NA
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	/	Art. 3	VU
<i>Locustella luscinioides</i>	Locustelle luscinoïde	/	X	Art. 3	EN
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	/	X	Art. 3	NT
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	/	/	Art. 3	LC
<i>Fratercula arctica</i>	Macareux moine	/	X	Art. 3	CR
<i>Melanitta nigra</i>	Macreuse noire	An II/III	X	/	/
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	An I	X	Art. 3	VU
<i>Porzana porzana</i>	Marouette ponctuée	An I	X	Art. 3	VU



Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	/	Art. 3	NT	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	/	X	Art. 3	LC
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	An I	/	Art. 3	VU	<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	/	/	Art. 3	LC
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	/	X	Art. 3	LC	<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	/	/	Art. 3	VU
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	/	X	Art. 3	LC
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	An I	/	Art. 3	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	/	/	Art. 3	LC	<i>Lanius senator</i>	Pie grièche à tête rousse	/	X	Art. 3	VU
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	/	/	Art. 3	LC	<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	An I	X	Art. 3	NT
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	/	/	Art. 3	LC	<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	/	X	/	LC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	An I	/	Art. 3	LC	<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	An I	X	Art. 3	VU	<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	/	/	Art. 3	/
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	/	/	Art. 3	NT	<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	/	/	Art. 3	LC
<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	Mouette mélanocéphale	An I	X	Art. 3	LC	<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	/	/	Art. 3	VU
<i>Hydrocoloeus minutus</i>	Mouette pygmée	An I	X	Art. 3	NA	<i>Anthus petrosus</i>	Pipit maritime	/	/	Art. 3	NT
<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Mouette rieuse	/	X	Art. 3	NT	<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	An I	X	Art. 3	LC
<i>Rissa tridactyla</i>	Mouette tridactyle	An I	/	Art. 3	VU	<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	/	/	Art. 3	LC
<i>Hydrobates leucorhous</i>	Océanite culblanc	An I	/	Art. 3	/	<i>Gavia arctica</i>	Plongeon arctique	An I	X	Art. 3	/
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	An I	X	Art. 3	LC	<i>Gavia stellata</i>	Plongeon catmarin	An I	X	Art. 3	/
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	/	X	Art. 3	VU	<i>Gavia immer</i>	Plongeon imbrin	An I	X	Art. 3	/
<i>Anser albifrons</i>	Oie rieuse	An II	X	/	/	<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	An II	X	/	/
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	/	/	Art. 3	LC	<i>Pluvialis dominica</i>	Pluvier doré	/	/	Art. 4	/
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	/	/	/	/	<i>Phylloscopus inornatus</i>	Pouillot à Grand sourcil	/	/	Art. 4	/
<i>Melopsittacus undulatus</i>	Perruche ondulée	/	/	/	/	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	/	/	Art. 3	LC
<i>Charadrius dubius</i>	Petit gravelot	/	/	Art. 3	LC	<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot de Sibérie	/	/	Art. 3	/
<i>Phalaropus fulicarius</i>	Phalarope à bec large	/	/	Art. 4	/	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	/	/	Art. 3	NT

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Phylloscopus ibericus</i>	Pouillot ibérique	/	X	Art. 3	EN
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	/	X	Art. 3	NT
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	/	Art. 3	LC
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	/	/	/	NT
<i>Remiz pendulinus</i>	Rémiz penduline	/	/	Art. 3	CR
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	/	Art. 3	LC
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	/	/	Art. 3	NT
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	/	/	Art. 3	LC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	/	/	Art. 3	LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	/	Art. 3	LC
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	/	/	Art. 3	LC
<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	/	X	/	VU
<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver	/	X	Art. 3	VU
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC
<i>Platalea leucorodia</i>	Spatule blanche	An I	X	Art. 3	NT
<i>Hydroprogne caspia</i>	Sterne caspienne	An I	/	Art. 3	/
<i>Thalasseus sandvicensis</i>	Sterne caugek	An I	X	Art. 3	NT
<i>Sternula albifrons</i>	Sterne naine	An I	X	Art. 3	LC
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	An I	/	Art. 3	LC
<i>Tadorna tadorna</i>	Tadorne de Belon	/	X	Art. 3	LC
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	/	/	Art. 3	VU
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	/	/	Art. 3	NT
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	/	X	Art. 3	LC
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	/	X	Art. 3	LC

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepieuvre à collier	/	/	Art. 3	/
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	/	/	Art. 3	VU
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	/	/	Art. 3	NT
<i>Troglodytes Troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	/	Art. 3	LC
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	/	X	Art. 3	NT
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	An I	/	Art. 3	EN
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU

Liste des mammifères (hors chiroptères) issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	/	X	/	LC
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	/	/	/	LC
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	/	/	/	LC
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	/	X	Art.2	NT
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	/	/	/	LC
<i>Crociodura russula</i>	Crociodure musette	/	/	/	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC
<i>Martes foina</i>	Fouine	/	/	/	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	/	Art.2	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	/	/	/	NT
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	/	/	/	LC
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	An II/IV	X	Art.2	LC
<i>Martes martes</i>	Marte des Pins	An V	X	/	LC
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	/	/	/	LC
<i>Mustela putorius</i>	Putois d'Europe	An V	X	/	NT
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	/	/	/	LC
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	/	/	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	/	/	/	LC
<i>Mustela lutreola</i>	Vison d'Europe	An II/IV	X	Art.2	CR
<i>Genetta genetta</i>	Genette commune	An V	/	Art.2	LC
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	/	/	/	LC
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	/	/	/	LC
<i>Microtus pyrenaicus</i>	Campagnol des Pyrénées	/	/	/	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	/	/	/	LC
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	/	/	/	LC
<i>Crociodura suaveolens</i>	Crociodure des jardins	/	/	/	NT
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	/	/	/	LC
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	/	/	/	LC
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	/	/	/	NA
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	/	/	/	LC
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	/	/	/	NA
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	/	/	/	LC

Liste des chiroptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An IV	/	Art. 2	LC	LC
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	An IV	X	Art. 2	LC	NT
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An IV	/	Art. 2	LC	NT
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An IV	/	Art. 2	LC	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An IV	X	Art. 2	LC	NT

Liste des amphibiens issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	An IV	X	Art.2	NT	NT
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	/	/	Art.3	LC	LC
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	An IV	X	Art.2	NT	LC
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	/	/	Art.3	LC	LC
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Grenouille verte	An. V	/	Art.5	NA	NT
<i>Hyla molleri</i>	Rainette ibérique	/	/	/	VU	VU
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Hyla arborea</i>	Rainette verte	An IV	X	Art.2	NT	LC

Liste des reptiles issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Timon lepidus</i>	Lézard ocellé	/	X	Art.3	EN	VU
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	/	/	Art.3	CR	LC
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	/	X	Art.3	VU	LC
<i>Tarentola mauritanica</i>	Tarente de Maurétanie	/	/	Art.3	NA	LC
<i>Coronella girondica</i>	Coronelle girondine	/	X	Art.3	NT	LC
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	/	/	Art.2	LC	LC
<i>Zamenis longissimus</i>	Couleuvre d'Esculape	An IV	X	Art.2	NT	LC
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	/	/	Art.3	VU	LC
<i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Vipère aspic	/	X	Art.4	VU	NT

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe	An II/IV	X	Art.2	NT	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite	/	/	/	NA	NA

Liste des lépidoptères rhopalocères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	/	/	/	LC	LC
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	/	/	/	LC	LC
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	/	/	/	LC	LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	/	/	/	LC	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun	/	/	/	LC	LC
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	/	/	/	LC	LC
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	/	/	/	LC	LC
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	/	/	/	LC	LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	/	/	/	LC	LC
<i>Cacyreusmarshalli</i>	Brun du pélargonium	/	/	/	-	LC
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	/	/	/	LC	LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	/	/	/	LC	LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail	/	/	/	LC	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC
<i>Lycaena alciphron</i>	Cuivré mauvin	/	/	/	NT	LC
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	An II	/	Art.3	LC	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	/	/	/	LC	LC
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	/	/	/	LC	LC
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	An II/IV	/	Art.2	VU	NT
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois	/	/	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	/	/	/	LC	LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des centaures	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du mélampyre	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	/	/	/	LC	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	/	/	/	LC	LC
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercurie	/	/	/	EN	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	/	/	/	LC	LC
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	/	/	/	LC	LC
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	/	/	/	LC	LC
<i>Limnitis camilla</i>	Petit sylvain	/	/	/	LC	LC
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la moutarde	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la rave	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du chou	/	/	/	LC	LC
<i>Erynnis tages</i>	Point de hongrie	/	/	/	LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris (Fadet commun)	/	/	/	LC	LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	/	/	/	LC	LC
<i>Brintesia circe</i>	Silène	/	/	/	LC	LC
<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC
<i>Limnitis reducta</i>	Sylvain azuré	/	/	/	LC	LC
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	/	/	/	LC	LC
<i>Quercusia quercus</i>	Thécla du chêne	/	/	/	LC	LC
<i>Satyrium ilicis</i>	Thécla de l'Yeuse	/	/	/	LC	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	/	/	/	LC	LC
<i>Leptotes pirithous</i>	Azuré de Lang	/	/	/	LC	LC
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	/	/	/	NT	LC
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue	/	/	/	LC	LC
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle	/	/	/	LC	LC
<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant	/	/	/	LC	LC
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue	/	/	/	LC	LC
<i>Fabriciana adippe</i>	Moyen nacré	/	/	/	LC	LC
<i>Charaxes jasius</i>	Pacha à deux queues	/	/	/	NA	LC
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté	/	/	/	NT	NT
<i>Issoria lathonia</i>	Petit nacré	/	/	/	LC	LC

Liste des odonates issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeshne bleue	/	-	/	LC	LC
<i>Boyeria irene</i>	Aeshne paisible	/	/	/	LC	LC
<i>Brachytron pratense</i>	Aeshne printanière	/	X	/	NT	LC
<i>Aeshna mixta</i>	Aeshne mixte	/	/	/	LC	LC
<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	An II	X	Art.3	LC	LC
<i>Ceragrion tenellum</i>	Agrion délicat	/	/	/	LC	LC
<i>Ishnura elegans</i>	Agrion élégant	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	/	X	/	LC	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	/	X	/	LC	LC
<i>Ishnura pumilio</i>	Agrion nain	/	X	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	/	/	/	LC	LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	/	/	/	LC	LC
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémoroïdal	/	X	/	LC	LC
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx occitan	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	/	/	/	LC	LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastre annelé	/	/	/	LC	/
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Cordulie à taches jaunes	/	X	/	LC	LC
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique	/	X	/	NT	LC
<i>Crocothemis erythrae</i>	Crocothémis écarlate	/	/	/	LC	LC
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe gentil	/	/	/	LC	LC
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	/	/	/	NT	NT
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert	/	/	/	LC	LC
<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Leucorrhine à front blanc	An IV	X	Art.2	NT	NT
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	/	/	/	LC	LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	/	/	/	LC	LC
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	/	/	/	LC	LC
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	/	/	/	LC	LC
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	/	X	/	VU	LC
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthetrum à style blancs	/	/	/	LC	LC
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthetrum bleuissant	/	/	/	LC	LC
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	/	/	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympetrum à nervures rouges	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetrum meridionale</i>	Sympetrum méridional	/	X	/	LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympetrum strié	/	/	/	LC	LC
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes dryas</i>	Leste dryade	/	X	/	LC	LC
<i>Platynemis acutipennis</i>	Agrion orangé	/	/	/	LC	LC
<i>Aeschna affinis</i>	Aesche affine	/	X	/	LC	LC
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	/	/	/	LC	LC
<i>Hemianax ephippiger</i>	Anax porte-selle	/	/	/	/	/
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	/	X	/	LC	LC
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps	/	/	/	LC	LC

Liste des coléoptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	An II	x	/	/	/
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	x	Art.2	/	/
<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée	/	/	/	/	/
<i>Oxythyrea funesta</i>	Drap mortuaire	/	/	/	/	/
<i>Melolontha melolontha</i>	Hanneton commun	/	/	/	/	/
<i>Polyphyllo fullo</i>	Hanneton foulon	/	/	/	/	/
<i>Hoplia coerulea</i>	Hoplie bleue	/	/	/	/	/
<i>Prionus coriarius</i>	Prione tanneur	/	/	/	/	/
<i>Oryctes nasicornis</i>	Rhinocéros	/	/	/	/	/

Liste des orthoptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	Liste rouge domaine subméditerranéen aquitain	LR FR
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré	4	4
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	3	3
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux	4	4
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée	4	4
<i>Rhacocleis poneli</i>	Decticelle varoise	/	3
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	4	4
<i>Ephippiger diurnus diurnus</i>	Ephippigère des vignes	4	4
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	4	4
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée	4	4
<i>Meconema meridionale</i>	Méconème fragile	4	4
<i>Cyrtaspis scutata</i>	Méconème scutigère	3	4
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre	4	4
<i>Nemobius sylvestris sylvestris</i>	Grillon des bois	4	4
<i>Oecanthus pellucens pellucens</i>	Grillon d'Italie	4	4
<i>Pteronemobius heydenii heydenii</i>	Grillon des marais	4	4
<i>Aiolopus strepens</i>	Aïolope automnale	4	4
<i>Aiolopus thalassinus thalassinus</i>	Aïolope émeraude	4	4
<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	4	4
<i>Chorthippus binotatus binotatus</i>	Criquet des ajoncs	3	2
<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des bromes	4	4
<i>Calephorus compressicornis</i>	Criquet des dunes	3	3
<i>Epacromius tergestinus tergestinus</i>	Criquet des salines	1	1
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i>	Criquet duettiste	4	4
<i>Chorthippus biguttulus biguttulus</i>	Criquet mélodieux	4	4

Nom latin	Nom français	Liste rouge domaine subméditerranéen aquitain	LR FR
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	4	4
<i>Paracinema tricolor bisignata</i>	Criquet tricolore	4	3
<i>Acrotylus insubricus insubricus</i>	Oedipode grenadine	3	4
<i>Oedaleus decorus decorus</i>	Oedipode soufrée	3	4
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i>	Oedipode turquoise	4	4
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix commun	4	4
<i>Tetrix ceperoi ceperoi</i>	Tétrix des vasières	4	4
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des Pins	4	4
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur	/	2
<i>Platyleis affinis</i>	Decticelle côtière	4	4
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté	4	3
<i>Oedaleus decorus</i>	Oedipode soufrée	4	3

# DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Complément d'informations : Référence  
2020-9669\_HG\_incomplet

---

Affaire suivie par Hélène GRAND



Département de la Gironde (33)

Maître d'ouvrage : ACE PROMOTION

Commune : LEGE-CAP-FERRET

---

Projet de lotissement  
« Le Bosquet des Templiers »

---

Juillet 2020



**EnVolis**  
Ingénierie - Environnement



# SOMMAIRE

A. Courrier de demande de compléments d'informations émis par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Nouvelle-Aquitaine.....	3
B. Note de réponses aux questions posées .....	6
C. Annexe : Plan de composition du projet modifié .....	9

**A. Courrier de demande de compléments d'informations émis par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Nouvelle-Aquitaine**



La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,  
Préfète de la Gironde

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 22 avril 2020.

Mission Évaluation Environnementale  
Pôle Projets

Nos réf. : 2020-9669\_HG\_incomplet  
Affaire suivie par : Héléne Grand  
[helene.grand@developpement-durable.gouv.fr](mailto:helene.grand@developpement-durable.gouv.fr)  
Tél. 05 56 24 85 16

Monsieur,

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, reçue le 6 mars 2020, pour le projet suivant :

**Nom du projet** : Défrichement de 11 495 m<sup>2</sup> préalable à la réalisation d'un lotissement de 13 lots

**Commune(s)** : Lège Cap Ferret (33).

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

- 1 – Intitulé du projet
- 2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
- 3 – Catégories(s) applicables
- 4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)
- 5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation
- 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)**  
Vous présentez un plan de masse comprenant des lots d'une superficie comprise entre 626 m<sup>2</sup> (1 lot destiné à 2 logements sociaux) et 840 m<sup>2</sup>.  
Merci de justifier ce parti d'aménagement au regard des enjeux nationaux et des engagements communaux relatifs à l'économie d'espaces. La densité proposée paraît insuffisante.  
La commune a apporté des modifications au Plan Local d'Urbanisme faisant suite à la suspension du projet par l'autorité préfectorale, portant sur :  
-la nécessaire limitation de l'extension urbaine du projet de PLU en intensifiant les efforts de structuration et de densification du bourg de Lège  
-le renforcement de la prise en compte des risques naturels (feux de forêt, recul trait de côte, avancée dunaire, submersion marine, remontée de la nappe phréatique) ;  
Veuillez préciser comment votre projet respectera ces engagements.
- 7 – Auto-évaluation (facultatif)
- 8 – Annexes obligatoires

Copie : [jc.barthe@orange.fr](mailto:jc.barthe@orange.fr)

---

 9 - Engagement et signature

---

Afin que votre demande puisse être instruite, je vous demande de bien vouloir me transmettre l'ensemble des compléments aux points listés ci-dessus, en rappelant le n° de dossier figurant en objet, soit par courrier à l'adresse suivante :

**DREAL Nouvelle-Aquitaine – Mission Évaluation Environnementale  
Cité administrative, Rue Jules Ferry – 33 090 BORDEAUX CEDEX**

soit par mél :

[pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr).

L'ensemble du dossier (le CERFA, les annexes hors annexe 1, et les compléments éventuels) sera publié sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/projets-examen-au-cas-par-cas-decisions-r1418.html>) en application de la réglementation en vigueur (article R. 122-3 III), dès le dossier jugé complet.

Si vous jugez que, **en application de l'article L. 122-3-4, la divulgation de certaines informations du dossier serait de nature à porter atteinte aux intérêts** mentionnés au I de l'article L. 124-4 (défense nationale, protection de l'environnement auquel elle se rapporte, protection des renseignements...) et au II de l'article L. 124-5 (politique extérieure de la France, droits de propriété intellectuelle...), **vous devez l'indiquer à l'autorité environnementale** dès transmission des compléments ci-dessus demandés.

Pour être publiable délai, **le dossier complet doit être fourni à l'autorité environnementale en un seul fichier, au format pdf, de moins de 20 Mo, à envoyer à l'adresse [pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pp.mee.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr)**

Le délai d'instruction de trente-cinq jours dont je dispose pour vous informer de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments. Je vous informe qu'en l'absence de réponse dans un délai de six mois, votre demande sera classée sans suite.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la Préfète et par délégation,  
Pour la Directrice régionale,



Michaële LE SAOUT  
Chef adjoint  
Mission Évaluation environnementale  
Dreal Nouvelle Aquitaine

Copie à : DDTM 40

## **B. Note de réponses aux questions posées**

➤ 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...)

6.1 – Vous présentez un plan de masse comprenant des lots d'une superficie comprise entre 626 m<sup>2</sup> (1 lot destiné à 2 logements sociaux) et 840 m<sup>2</sup>.

Merci de justifier ce parti d'aménagement au regard des enjeux nationaux et des engagements communaux relatifs à l'économie d'espaces. La densité proposée paraît insuffisante.

6.2 – La commune a apporté des modifications au Plan Local d'Urbanisme faisant suite à la suspension du projet par l'autorité préfectorale, portant sur :

- la nécessaire limitation de l'extension urbaine du projet de PLU en intensifiant les efforts de structuration et de densification du bourg de Lège
- le renforcement de la prise en compte des risques naturels (feux de forêt, recul trait de côte, avancée dunaire, submersion marine, remontée de nappe phréatique) ;

Veillez préciser comment votre projet respectera ces engagements.

- Densité de logement du projet

À la suite des modifications apportées par la commune au Plan Local d'Urbanisme, celui-ci a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 18 juillet 2019. Le rapport de présentation du PLU note une densité urbaine moyenne actuelle de 10 logements à l'hectare à l'échelle de la commune, avec des situations différentes entre la polarité de Lège (environ 15 logements/ha en moyenne) et l'ensemble de la Presqu'île, qui présente une densité moyenne de 5 à 10 logements/ha. Les densités sont également très contrastées au sein de chaque entité.



Le terrain du projet est situé en zone UD au PLU de Lège, correspondant aux zones résidentielles peu denses de la commune. Au sein du rapport de présentation, l'analyse de la capacité de densification a mené à envisager une densité comprise entre 10 et 15 logements par hectare en zone UD.

La densité de logement proposée sur le plan masse présenté est de 12 logements par hectare (14 logements sur un périmètre d'aménagement de 11 495 m<sup>2</sup>), et est donc compatible avec les prescriptions du document d'urbanisme.

De plus, la superficie des lots retenue dans le projet d'aménagement a été travaillée de concert avec la municipalité. Ainsi le parti d'aménagement est cohérent avec les volontés de la commune de LEGE-CAP-FERRET.

A la suite de la demande de complément reçue le 22/04/2020 objet de la présente réponse, la maîtrise d'ouvrage a cependant retravaillé son projet en concertation avec la commune, afin de densifier au maximum le projet. Le plan de masse modifié est disponible en annexe de la présente note. Ainsi, les lots 12 et 13 ont été fusionnés pour la mise en place de 4 logements sociaux (le plan initial comportant 2 logements sociaux sur le lot 13). En plus de proposer une augmentation de la part de social au sein du projet, la densité est portée à 13 logements par hectare sur le projet modifié.

Enfin, les possibilités de réduction de la surface des lots privés restent limitées car le règlement d'urbanisme limite l'emprise au sol des constructions à 20% de la superficie totale du terrain (annexes comprises).

- Prise en compte des risques naturels

Concernant les risques naturels, le projet est soumis au risque de feu de forêt et de remontée de nappe.

- Risque feu de forêt

En termes de risque incendie et conformément au Règlement Interdépartemental de Protection de la Forêt contre les Incendies, il est prévu un débroussaillage sur une largeur de 50 m autour des habitations afin d'empêcher la propagation du feu, et les constructions seront implantées à plus de 10 m de la ligne de contact entre zones urbaines et zones naturelles identifiée sur le document graphique du PLU (Article 5 M/ des dispositions générales du règlement d'urbanisme).

La voie d'accès du projet a une largeur de 5 m permettant de satisfaire aux exigences de la défense contre l'incendie (Article UD3.I du règlement d'urbanisme).

De plus, une piste communale est présente en périphérie du projet, permettant le passage des véhicules de secours. En outre, un emplacement réservé est situé en bordure nord et est du projet, à la ligne de contact de risque incendie entre zones urbaines et zones naturelles, pour la mise en place d'un dispositif pare-feu et défense d'incendie (feux de forêt) (ER 3).

- Risque de remontée de nappe

Le terrain du projet est classé en zone potentiellement sujette au débordement de nappe (fiabilité forte). A ce titre, les sous-sols habitables ou affectés à un usage annexe de l'habitation seront interdits (Article UDI.3 du règlement), exceptés les sous-sols à usage de stationnement qui seront autorisés à condition qu'ils soient rendus étanches et que les eaux de drainage du sous-sol ou de ruissellement de la rampe d'accès ne soient pas rejetées dans le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales (Article UD2.I du règlement). De plus, le plancher des constructions sera surélevé de 30 cm minimum par rapport à la côte du terrain naturel (Article UD2.I du règlement).

## **C. Annexe : Plan de composition du projet modifié**



Commune de LEGE - CAP FERRET  
Terrain sis Avenue du Docteur Henri Templier  
Permis d'aménager  
" Le Bosquet des Templiers "

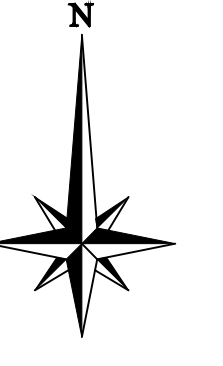
PA 4

PLAN DE COMPOSITION

**ACE Promotions**  
137 Boulevard de la République 33510 ANDERNOS-LES-BAINS  
Téléphone : 05 56 82 22 79 contact@ace-promotions.com

**GEOMETRE-EXPERT ET MAITRE D'OEUVRE**  
Philippe et Mathieu SANCHEZ  
25 Chemin d'Eyquem - B.P. 40003 - 33652 LA BREDE - Tél : 05 57 97 95 95 - Fax: 05 57 97 95 90  
5 bis Rue du XI Novembre (Place du Marché) - 33510 ANDERNOS - Tél: 05 56 26 11 40  
Mail: contact@sanchezgeometre.com Site web: www.sanchezgeometre.com

- Perimètre d'aménagement de la Société ACE Promotions  
S = 11.495 m<sup>2</sup> - Section AD n° 218 et AB n° 393
- Chaussée de 5m de large et accès en enrobés
- Cheminement mixte piétons/cycles de 3m de large en béton désactivé
- Espaces verts à engazonner et planter et représentant 98 m<sup>2</sup>, soit 0,9 % du périmètre loti
- Haies à planter et représentant 81 m<sup>2</sup>, soit 0,7 % du périmètre loti
- Trottoir à engazonner de 1m50 de large et représentant 186 m<sup>2</sup>, soit 1,6 % du périmètre loti
- Zone d'implantation des constructions principales
- Emplacement obligatoire du parking de midi (Retrait du portail à 5 mètres)



- Légende des symboles et réseaux existants
- Transformateur électrique
  - Pointe supportant le réseau éclairage public
  - Branchements particuliers eaux usées
  - Signal de voie avec voies
  - Station de polygénération
  - Borne G.G.E.
  - Borne G.G.E.
  - Borne ancienne

NOTA : Plan dressé d'après l'état des lieux réalisé par le Cabinet CONSULTAN Géomètre-expert fonction à ANDERNOS-LES-BAINS  
Le nivellement est rattaché au Nivellement Général de la France par G.P.S.  
Le système de coordonnées X,Y est rattaché au système de coordonnées RGF 93 - CC45 par GPS.

Les limites de la propriété seront définies après bornage contradictoire avec les propriétaires riverains.  
La superficie et les cotations de la propriété seront définitives après le bornage de celle-ci.  
Les superficies et cotations des lots détachés seront définitives après le bornage de ceux-ci.